

Desserte du bus
➤ 13

Ouverture d'une 4^e classe
➤ 14

Réhabilitation
de Rosepommier
➤ 26

Histoire de nos maires
➤ 27

l'info **SAINT JUST**

L'INFO MUNICIPALE DES JUSTINOIS

JANVIER 2020



À l'orée
DE BOURG



SOMMAIRE

Editorial	P 1
Conseil Municipal et Personnel Communal	P 2 - 3
Budget communal	P 4
Travaux et Projets	P 5
Délibérations	P 6 - 12
Actualités 2019	P 13
Vie scolaire	P 14
Pôle multi accueil (crèche)	P 14-15
Bibliothèque municipale	P 16
Vie Associative	P 17-24
CCAS	P 25
Fêtes de quartier	P 25
Le presbytère hier et aujourd'hui	P 26
Histoire de Maires	P 27-29
Les élections municipales	P 30
Renseignements utiles	P 31-32
Etat Civil	P 33
Calendrier des manifestations	



Chers Justinois et Justinoises,

L'année 2019 s'achève et avec elle trois mois plus tard, les 15 et 22 mars 2020 dates des élections municipales, ce sera la fin du mandat de l'équipe municipale actuelle.

Pour autant la détermination, l'enthousiasme de votre conseil municipal ne se sont pas relâchés à l'instar des années précédentes.

L'année 2019 a été marquée par l'arrivée tant attendue des bus de transports urbains pour la grande satisfaction des habitants de St Just toutes générations confondues.

Un grand merci à la CA3B et à son Président Jean-François DEBAT ; sans notre adhésion à cette nouvelle intercommunalité les bus seraient toujours attendus ! Cette arrivée des bus marquera aussi l'histoire de notre commune qui intègre vraiment l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse.

La réhabilitation intérieure du bâtiment de Rosepommier par ailleurs très appréciée par les utilisateurs aura également marqué l'année 2019 tout comme l'ouverture d'une 4^{ème} classe à l'école communale Françoise CONVERT. Cette ouverture est la résultante de la politique de développement de la commune de St Just suite à la mise en place du PLU en novembre 2013.

Dans le domaine de la voirie, la politique communautaire mise en place en 2014 par l'ex CCLV et poursuivie par la CA3B jusqu'en 2020, a permis de moderniser notre réseau de voies communales qui en avait bien besoin faute de moyens financiers suffisants jusqu'alors.

Comme vous avez pu l'entendre et le lire, je confirme que je ne vous solliciterai pas pour un nouveau mandat. Aussi je tiens à remercier tous les habitants pour la confiance qu'ils m'ont accordée durant mes deux mandats de 2008 à 2020.

Merci également aux membres des Conseils municipaux et aux employés communaux qui m'ont accompagné durant cette période. Je fais mien un proverbe chinois qui dit, je cite : **« on se croit quelqu'un, on s'aperçoit que l'on est plusieurs ou que l'on est personne ».**

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel j'adresse à chacune et chacun d'entre vous nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2020 tout en ayant une pensée particulière pour celles et ceux qui sont dans la difficulté et aux familles éprouvées par la disparition d'un être cher.

Je vous donne rendez-vous à la cérémonie des vœux qui aura lieu
le samedi 11 janvier 2020 à 19 h
à la salle d'animation rurale.

Le Maire, Jean PICHET

Le Conseil municipal

Le Maire



Jean PICHET

*Président du CCAS
Conseiller Communautaire à la CA3B*

Les Adjoints



**1^{er} adjoint,
Matteo RIGNANESE**

*- Adjoint en charge des propriétés immobilières, de la voirie et réseaux divers
- Conseiller Communautaire suppléant à la CA3B*



**2^{ème} adjoint,
Patrick LEVET**

- Adjoint en charge de la gestion et des finances, de la communication et des relations avec les associations



**3^{ème} adjoint,
Yvette BONNET**

- Adjointe en charge des affaires sociales, de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement.



**4^{ème} adjoint,
Audrey MARIE**

- Adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Les Conseillers Municipaux



Luc ALLEMAND



Renée ANDRE



Catherine CARON



Fabienne CONVERT



Daniel CROISY



Catherine FLAMAND



Emmanuel GRANGE



Mathilde MIGNOT



Pascal PERREAUD



Gabriel SUCHET

LES COMMISSIONS

Commission finances budget

Maire Adjoint : Patrick LEVET.

Responsable : Gabriel SUCHET.

Membres : Luc ALLEMAND, Yvette BONNET,
Fabienne CONVERT, Matteo RIGNANESE.

Commission aménagement, urbanisme, environnement

Maire Adjoint : Yvette BONNET.

Responsable : Pascal PERREAUD.

Membres : Renée ANDRE, Daniel CROISY,
Catherine FLAMAND, Mathilde MIGNOT, Gabriel SUCHET.

Commission affaires scolaires, culture, jeunesse, sports et loisirs : Maire Adjoint Audrey MARIE

- Affaires scolaires et périscolaires

Responsable : Renée ANDRE.

Membres : Catherine FLAMAND, Patrick LEVET, Mathilde
MIGNOT, Gabriel SUCHET.

- Jeunesse, culture, sports et loisirs

Responsable : Catherine CARON. Membres : Catherine
FLAMAND, Emmanuel GRANGE,
Mathilde MIGNOT, Matteo RIGNANESE.

Commission communication (site internet, bulletin, relations avec les associations et les médias)

Maire Adjoint : Patrick LEVET.

Responsable : Audrey MARIE.

Membres : Renée ANDRE, Catherine CARON,
Gabriel SUCHET.

Commission travaux

Maire Adjoint Matteo RIGNANESE

- propriétés communales

(bâtiments, forêt, matériel, plan d'eau...).

Responsable : Daniel CROISY.

Membres : Luc ALLEMAND, Yvette BONNET, Emmanuel
GRANGE, Pascal PERREAUD.

- Voirie et réseaux divers.

Responsable : Luc ALLEMAND.

Membres : Daniel CROISY, Catherine FLAMAND,
Emmanuel GRANGE, Pascal PERREAUD.

Centre communal d'action sociale (logements sociaux, personnes âgées, animations...) :

Maire Adjoint Yvette BONNET.

Responsable : Fabienne CONVERT.

Membres : Renée ANDRE, Catherine CARON,
Matteo RIGNANESE, Gabriel SUCHET.

Délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-communication de l'Ain (à Bourg en Bresse)

Titulaire : Gabriel SUCHET

Suppléants : Catherine FLAMAND et Daniel CROISY

Délégués au Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (Montrevel en Bresse)

Titulaires : Matteo RIGNANESE et Daniel CROISY

Suppléants : Renée ANDRE et Luc ALLEMAND

LE PERSONNEL COMMUNAL

Au groupe scolaire, on retrouve (de gauche à droite) Nathalie BATTEAU à la cantine, et les ATSEM Armelle AVETISSIAN, Carole BOURREE et Elizabeth TEIXEIRA, aux petits soins pour vos enfants !



Aux services techniques, Jordi VILLATTE et Noël MOREL agissent au quotidien pour le bien-être des habitants de la commune.



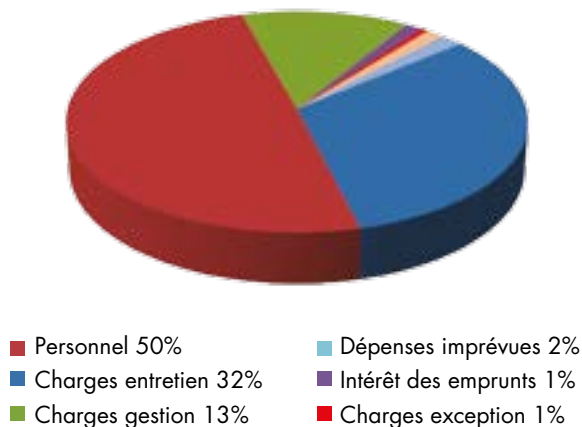
Nos secrétaires
Francine BOURGEOIS
et Corinne ANDRE assument le
quotidien administratif de la commune
et en assurent la mémoire.

Budget communal 2019

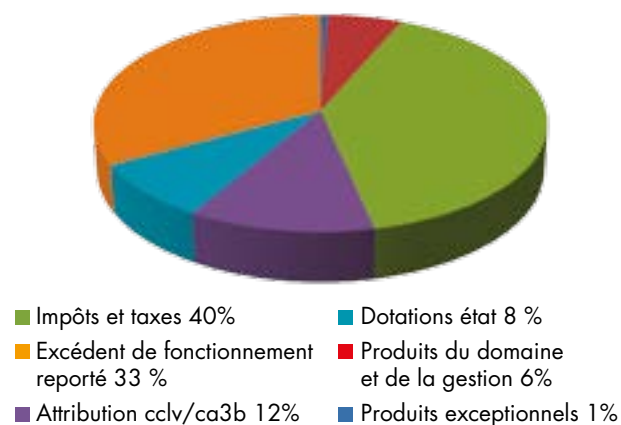
Section de Fonctionnement

Prévision dépenses 585 120 € - Virement section investissements 304 428 €

Dépenses 898 548 €



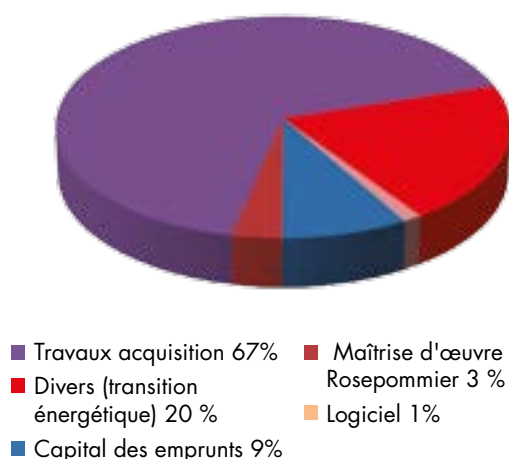
Recettes 898 548 €



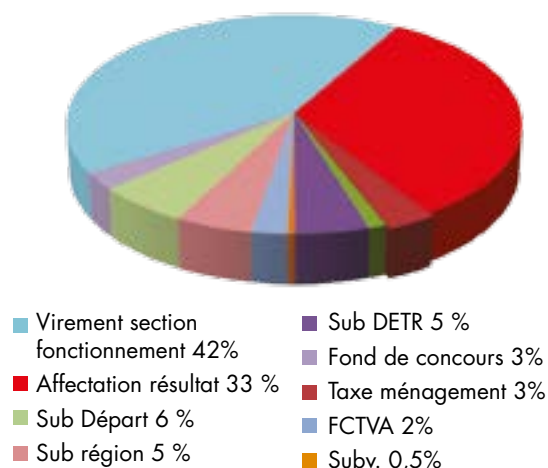
Section d'Investissement

Prévisions de dépenses 488 297 € - Déficit reporté 234 917 €

Dépenses 723 214 €



Recettes 723 214 €



Quelques précisions sur le budget 2019

- le taux des impôts locaux n'augmente pas. Il reste fixé à :
 9,69% pour la taxe d'habitation soit un produit attendu de 119 478 €
 13,92% pour le foncier bâti soit un produit attendu de 233 021 €
 37,37% pour le foncier non bâti soit un produit attendu de 7 922 €
- l'annuité de la dette 48 845 € (intérêt + capital), soit 52 € par habitant, est en hausse puisqu'un nouvel emprunt a été contracté pour Rosepommier.

	2015	2016	2017	2018	2019
Montant DGF	90 101 €	67 620 €	57 076 €	49 907 €	50 571 €
Population	925	934	934	931	941
DGF par habitant	97 €	72 €	61 €	54 €	54 €
Endettement par habt	47 €	45 €	43 €	42 €	52 €
Moyenne de la strate	88 €	87 €	86 €	86 €	

Travaux réalisés en 2019 TTC (montants arrondis)

TRAVAUX DE VOIRIE RÉALISÉS EN 2019 (TTC)

Allée de la Chagne bicouche porphyrique	7 500 €
Allée Lieutenant-Colonel Fontaine bicouche porphyrique	5 770 €
Chemin des Grandes Teppes et des Fougères reprofilage en enrobé	53 710 €
Chemin de la Couvo aménagement chemin piéton	7 340 €
Chemin des Plans bicouche porphyrique	21 300 €
Signalisation horizontale et verticale	2 285 €
Arrêt de bus	3 800 €
Enrobé à froid	130 €
Elagage	6 400 €
TOTAL	108 235 €



AUTRES TRAVAUX

Allée du cimetière en bicouche 1 ^{ère} tranche	11 500 €
Aménagement des abords bâtiment Rosepommier	13 000 €
Mur du cimetière	12 630 €
Entretien poteaux incendie	7 500 €
TOTAL	44 630 €

ECOLE

Mise en place de l'école numérique (Tableaux interactifs, câblage...)	19 600 €
Isolation acoustique préau	22 260 €
Travaux pour aménagement 4 ^{ème} classe	29 700 €
Mobilier école	6 400 €
TOTAL	77 960 €



TOTAL GÉNÉRAL

230 825 € TTC

Séance du 29 novembre 2018

TRAVAUX U LOGISTIQUE

M. Alain Gemmet, Directeur du patrimoine Sud Est de U Logistique, assisté de monsieur Leshache, présentent le projet d'extension de Système U. Il s'agit d'un projet à 20 millions d'euros, comprenant la création de 2 structures de 3000 et 6 000 m² ainsi que la mécanisation et de la mise en place d'automates permettant l'adaptation de la pénibilité du travail, ainsi que la création de 80 emplois environ.

Les garages à camions et les quais de chargement sont déplacés à l'arrière du bâtiment (côté A40), pour maîtriser les puissances sonores. Le nombre de camions par jour augmenterait de 10 %, mais ils ne stationneront plus la nuit le long du chemin du Petit Plan. Un espace de repos signalé par panneau multilingue est dédié aux chauffeurs à l'intérieur des bâtiments. A l'intérieur des bâtiments existants, 1 200 m² sont réaménagés et rénovés. Sur les toits terrasses, les panneaux photovoltaïques sont prévus, mais ne peuvent pas être installés, pour des raisons de sécurité électrique et d'assurance. La puissance « froid » augmentera de 1000 kg, des mesures de bruit sont prévues. Il existera une filière recyclage pour les emballages. Toutes les nuisances doivent rester à l'intérieur du bâtiment.

Différents services ont déjà été consultés. Sur proposition de la Direction Générale de l'Aviation Civile le toit créé est moins haut, pour tenir compte des contraintes de l'aérodrome. Pour la protection incendie, le SDIS propose une citerne de 360 m³ en plus du bassin de retenue d'eau. Monsieur Fontaine, vice-président du développement économique et le service ADS de CA3B, ont également été consultés.

La même structure est en construction à Agen. Le dossier, accompagné du dossier « loi sur l'eau » sera déposé en décembre, la fin des travaux est prévue au 15 août 2019.

ECOLE

Il y aura 83 enfants à la rentrée de janvier 2019, une nouvelle famille venant s'installer à Saint Just. Une dérogation concernant un enfant domicilié à l'Alagnier a été refusée. Monsieur le Maire reçoit Madame l'Inspectrice d'Académie en mairie, le 4 décembre, pour parler des évolutions de la rentrée septembre 2019.

Monsieur LEVET présente la demande de la directrice d'école pour la numérisation. Il faudrait, un tableau numérique par classe, un ordinateur par enseignant et un ordinateur pour 2 enfants.

Saint Just n'est pas concerné par les aides financières de l'Education Nationale, parce qu'elle est située dans une unité urbaine de + 5 000 habitants (limitrophe de Bourg en Bresse). 2 devis ont été demandés ; Pour l'instant il paraît urgent de réinitialiser les ordinateurs existants et de les munir d'antivirus et mettre à jour la protection d'accessibilité. Il est procédé à un vote pour la commande, dans un premier temps, de 3 tableaux, 1 ordinateur enseignant et la mise à niveau des ordinateurs existants.

CONTROLE DES BORNES INCENDIE :

Monsieur le Maire rappelle que la responsabilité de la défense incendie relève du maire. La décision prise par le Conseil Municipal le 26 avril dernier concernait la possibilité de mettre en place d'une convention payante entre la commune et le SDIS. La situation a évolué depuis et aujourd'hui, la Régie des Eaux de Bourg en Bresse propose ce service par le biais d'une convention payante à partir du 1er janvier 2019.

Pour 2018, la Régie des Eaux, gestionnaire du réseau d'eau potable pour la commune de Saint Just réalisera ce contrôle, sur les 15 bornes concernées, à titre gracieux.

A partir de 2019, en raison du transfert de la compétence « eau » à la CA3B, le contrôle des bornes incendie de la commune de Saint Just, sera effectué par convention payante, d'une durée de 3 ans :

Contrôle initial	150 € HT par poteau
Contrôle technique périodique	25 € HT par poteau
Essai débit/pression	35 € HT par poteau

Les prix sont indexés sur l'indice INSEE des prix à la consommation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de confier le contrôle des bornes incendie au service de la Régie des Eaux compétant au 01 janvier 2019, sur le territoire communal.

ZAP (Zone agricole protégée)

A l'initiative du SCOT (schéma d'orientation territoriale), un projet de Zone Agricole Protégée avait été présenté aux communes de la première couronne de Bourg en Bresse. CA3B reprend ce dossier et demande à la commune de se positionner. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse la création d'une ZAP sur le territoire communal.

INFORMATIONS

CA3B Le conseil communautaire du 26 novembre a rendu la décision concernant les transports urbains. La desserte de Saint Just, par un arrêt au Centre Village, des bus de voyageurs desservant Bourg en Bresse, répond à une attente de 30 ans, des habitants de Saint Just.

ELAGAGE DES HAIES : les travaux sont en cours et devraient être terminés en fin de semaine. L'entreprise TABOURET mandatée par la mairie ne taille pas les haies en hauteur. Cette taille reste à la charge des propriétaires.

Séance du 19 décembre 2018

ECOLE

Audrey MARIE présente le dossier.

Une réunion de concertation sur les rythmes scolaires a eu lieu avec les enseignants et les parents d'élèves le 13 décembre, seules 10 familles se sont déplacées. Monsieur le Maire indique que l'Inspection Académique rencontrée avec Patrick Levet le 05 décembre, est favorable à la semaine de 4.5

jours, ceci dans l'intérêt de l'enfant.

Le conseil municipal après délibération adopte les tarifs suivants à compter du 01 janvier 2019

Cantine : 4 € le repas réservé
6 € le repas non réservé

Garderie : 1 € la séance réservée
2 € la séance non réservée

TAP : 1 € la séance réservée
2 € la séance non réservée

CA3B CONVENTION PRESTATION SERVICES :

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « assainissement et eaux pluviales » relèvera de CA3B à partir du 01 janvier 2019. Il convient de mettre en place une convention réglant les interventions du personnel technique communal sur les 10 km de réseaux (réseaux séparatifs ; eaux usées d'un côté, eaux pluviales ou fossés de l'autre) desservant la commune.

INFORMATIONS

RECENSEMENT DE LA POPULATION : l'INSEE fixe le nombre d'habitants de la commune à 941 au 01 janvier 2019.

Séance du 28 février 2019

MUR DU CIMETIERE

Mateo RIGNANESE présente la consultation qui a été envoyée à 3 entreprises pour supprimer la haie et le grillage du cimetière et les remplacer par un mur similaire à celui existant.

Les 3 entreprises ont répondu, le moins disant est choisi, entreprise Batimat01 de Saint Just pour 12 634.20 € TTC. Les travaux seront exécutés en mai.

INAUGURATION ROSEPOMMIER

La réception aura lieu le samedi 6 avril à 10 h, toute la population est invitée.

ECOLE

L'Inspection Académique a confirmé l'ouverture d'une 4ème classe à la rentrée de septembre 2019.

RYTHMES SCOLAIRES :

Audrey MARIE et Patrick LEVET présentent le compte-rendu du Conseil d'Ecole le 07 février dernier, au cours duquel, a eu lieu un vote sur l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours ou 4 jours et demi par semaine.

M le Maire rappelle que lors de la rencontre avec Mme l'Inspectrice d'Académie de secteur, celle-ci était favorable aux 4.5 jours, pour le développement de l'enfant.

Le Conseil Municipal est appelé à voter, son avis et celui du conseil d'école seront transmis à l'Inspection Académique qui statuera. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le maintien de la semaine de 4.5 jours, motive sa

décision pour les raisons suivantes : mise en avant de l'intérêt de l'enfant, pérennité du vote de janvier 2018, la loi prévoit 9 demies-journées et le Ministre prône le pragmatisme, l'organisation du temps de travail des agents communaux employés à l'école.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Audrey MARIE informe le Conseil Municipal que la commission communication en réunion a choisi un prestataire pour la refonte du site obsolète et non actualisable, pour un coût de 2 600 € HT

CAHIER DE DOLEANCES : il a été transmis en Préfecture le 21 février, à la demande du Préfet. Un 2ème cahier est ouvert en mairie

Séance du 28 mars 2019

BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL

Monsieur Chanas de ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain) vient présenter au Conseil Municipal le bilan énergétique des bâtiments communaux de Saint Just, mis en place et financé par CA3B.

Ce bilan évoluera au fil des ans. ALEC accompagnera la commune sur les projets d'amélioration, et permettra un suivi des consommations et des dépenses d'énergie.

Le bilan énergétique est consultable en mairie et sur le site.

URBANISME

Lotissement des Ayes : une réunion a eu lieu en mairie entre les élus, l'aménageur, les représentants de CA3B et les conducteurs de travaux (voirie, ERDF, GRDF...). Les travaux débuteront en septembre.

Bourg Habitat et SEMCODA sont acquéreurs de 2 macro-lots de logements aidés. 2 autres macro-lots n'ont pas été attribués à ce jour. 19 lots sont en vente directe aux particuliers, pour des maisons individuelles.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le maire présente le compte administratif 2018 du budget communal qui présente les résultats suivants :

- Déficit de la section d'investissement	234 919.62 €
- Excédent de la section de fonctionnement	530 879.50 €
- Excédent global	295 959.88 €

Monsieur le Maire quitte la salle de réunion. Sous la Présidence de Monsieur LEVET Patrick adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2018 à l'unanimité.

Délibérations 2019

VOTE DES 3 TAXES D'IMPOSITION 2019 et BUDGET PRIMITIF 2019 cf page « budget »

Séance du 25 avril 2019

URBANISME

Lotissement La Chartreuse : le lotisseur a déposé la déclaration d'achèvement de la première phase de travaux. L'autorisation de vente anticipée des lots et la conformité des travaux sont en instruction à CA3B, pôle ADS.

ECOLE

Il est prévu 92 enfants pour la rentrée de septembre 2019, répartis sur 4 classes, scolarisés sur 4.5 jours par semaine (école le mercredi matin).

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

CAMION PATISSIER TRAITEUR : L'autoentrepreneur MIKE DELICES, pâtissier-traiteur demande l'autorisation d'utiliser la Place des Anciens combattants pour vendre des pâtisseries artisanales, les mercredis, samedis et dimanches matins, à partir du 5 mai. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Séance du 23 mai 2019

TRANSPORTS URBAINS CA3B

Le Maire informe le Conseil Municipal que les arrêts de bus, sont définis comme suit : Chemin de l'Alagnier, Chemin de l'école et RD 979.

LOCATIONS DES SALLES :

Depuis la mise en service de la salle des Rosepommier, il est nécessaire de revoir les modalités de mise à disposition des salles communales. C'est la commune qui choisit l'affectation de la salle selon les activités des associations.

La petite salle du 1er étage de Rosepommier n'est ni louée, ni mise à disposition.

Les associations dont le siège social n'est pas situé à Saint Just n'ont pas droit à une mise à disposition à l'année.

Les associations caritatives dont le siège n'est pas situé à Saint Just, les administrations, les entreprises dont le siège social est situé à Saint Just pourront obtenir des locations ponctuelles, à titre gratuit, si la salle est libre de toute autre demande.

Les demandes doivent être déposées au moins 3 semaines à l'avance. Les demandes pourront être faites sur l'année suivante sur des cas spécifiques. Dans le cas de plusieurs demandes à la même date, c'est la première demande qui sera prise en compte. Les demandeurs devront confirmer la date et l'objet de la demande.

Il est interdit d'utiliser des appareils mobiles de chauffage ou de cuisson de type brasero, ou au gaz dans les salles. La sono de la salle d'animation n'est actuellement pas équipée

pour permettre l'animation musicale, mais uniquement l'usage du micro. Le matériel nécessaire sera mis en place prochainement (coût estimé à 1500 à 2000 €)

Le tarif de la salle d'animation est fixé à 250 € pour le 1er jour, et 125 € chacun des jours suivants.

ECOLE

Patrick LEVET donne le compte-rendu de la réunion du 20 mai entre le Maire, les adjoints et la directrice. L'école numérique fonctionne à la satisfaction de tous. Il est prévu 96 enfants pour la rentrée de septembre 2019, dont 16 « petite section » inscrits au 23 mai.

Le Maire rappelle que la montée de l'effectif scolaire est aussi le résultat de la révision du PLU et qu'un lotissement sera viabilisé à partir de septembre prochain.

LOTISSEMENT ZONE DES AYES Il est décidé à l'unanimité de donner à la nouvelle rue créée sur ce lotissement, le nom de « Rue Simone Veil »

Séance du 26 juin 2019

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

ADAPA	100€
ADMR	800 €
Cavaliers De Saint Just	300,00 €
GYM GV	150,00 €
CECOF CFA 3 élèves	150,00 €
COLLEGE V DAUBIE 2 élèves	100,00 €
BTP CFA 1 élève	50,00 €
RESTO DU COEUR	100 €
BANQUE ALIMENTAIRE	50 €
TELETHON	50 €
AFSEP sclérose en plaque	50 €
DOCTEUR CLOWN	50 €
TOTAL	1 950 €

ECOLE

Audrey MARIE fait le compte-rendu du Conseil D'Ecole du 20 juin

L'enseignante de la 4ème classe était présente. La directrice demande un temps partiel. La loi BLANQUER rend l'école obligatoire à partir de 3 ans, ce qui implique plus de tout-petits en cantine. Le goûter sera autorisé avant 9 h (soit pendant l'heure de garderie du matin). Les parents d'élèves sont en train de réaliser une plaquette de présentation de l'école pour les nouveaux parents.

Il est décidé de la distribution des salles (4 classes + salle de motricité + garderie) : la garderie aura lieu dans le hall, elle sera délimitée par des meubles de rangement et/ou des cloisons à mi-hauteur. La commune devra adapter l'éclairage et le chauffage du hall. A la demande du Maire, un plan d'utilisation des salles sera établi par la commune. Pour

l'année scolaire 2019/2020, l'équipe enseignante A prévu des séances piscine pour les CM1 et CE1, et une classe verte pour les primaires.

TAP et GARDERIE

Stéphanie BLATRIX continue l'étude surveillée du jeudi. Ain Profession Sports doit proposer des intervenants pour les lundis et mardis. De plus en plus de parents laissent les enfants en garderie le mercredi à midi et le vendredi à 18 h. Ce qui nécessite l'emploi d'un deuxième agent. Il est proposé au Conseil Municipal de rendre payante la séance de garderie du mercredi de 12 h à 12h30 et de fractionner la garderie du vendredi en 2 séances payantes de 16h15 à 17h15 et de 17h15 à 18 h, au prix de 1 € la séance à partir de septembre 2019. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

INFORMATIONS

REMISE DES DICTIONNAIRES AUX CM2 : la cérémonie aura lieu le 02 juillet à 17 h en mairie.

Hommage aux trois enfants de la famille CICERALE une cérémonie aura lieu le 15 juillet à 19 h, à Rosepommier, avec le Comité des Fêtes. Tous les habitants sont invités.

Séance du 23 juillet 2019

VOIRIE

PREVISION DE TRAVAUX 2020 : la réfection de la Place de l'Eglise est estimée à 41 000 € HT, et sera financé, en partie par fonds de concours de la commune de 50% de 41 000 € et le solde sur les droits de tirage du programme communautaire.

La Rocade Sud-Est n'ouvrira pas avant octobre ou novembre 2019. La réfection des chemins de Rosepommier et Pombeau seront pris en charge par CA3B (hors dotation communale) et le Département de l'Ain.

TRANSPORTS URBAINS

Les arrêts de bus sont terminés et en service depuis le 22 juillet. Les horaires sont affichés sur place. La mairie demande des informations à CA3B afin de les publier sur le site.

VOIE VERTE /PISTE CYCLABLE

Monsieur PICHET a présenté à M le Président de CA3B, la traversée de Saint Just. L'implantation d'une piste cyclable et d'un chemin piéton, côté Couvo, n'est pas possible compte tenu des aménagements existants. Une étude de faisabilité sera faite par CA3B côté Centre Village.

Séance du 26 septembre 2019

ECOLE

Il y a 95 enfants répartis sur 4 classes. En petite section, 18 enfants âgés de 3 ans, la capacité de propreté des petits n'est pas prise en compte, seul l'âge compte pour l'inscription

à l'école, ce qui pose des problèmes au quotidien dans la gestion de la classe.

Le jour de la rentrée, l'accueil des parents a été fait par le personnel communal et les élus. Il n'y a pas eu d'accueil de groupe dans la cour, chaque enseignant attendait ses élèves dans sa classe.

TAP et GARDERIE

Expression corporelle les lundis, chant chorale les mardis et étude surveillée les jeudis. Intervenants et enfants sont contents.

Les travaux phoniques dans le hall donnent toute satisfaction. La directrice informe qu'un exercice incendie a eu lieu et s'est déroulé de façon satisfaisante.

CANTINE

RPC fournisseur de repas a appliqué la hausse de 1% prévue au contrat. 856 repas ont été servis en septembre soit une moyenne de 53 repas par jour.

ACQUISITIONS FONCIERES

Depuis plusieurs années des échanges ou achat de terrains ont été discutés avec des riverains, afin de sécuriser des voies communales, de tracer des cheminements piétons ou d'implanter des équipements publics.

Le Maire, ayant obtenu l'accord des riverains et les documents d'arpentage correspondants, les cessions doivent maintenant être finalisées par des actes devant notaire à titre gratuit ou onéreux. Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition des terrains suivants :

Aménagement du virage chemin de la Chagne, carrefour des Louvettes ; parcelle A 1361 de 89 CA à Monsieur Sulpice, suivant la promesse de vente signée le 07 septembre 2018, pour un coût de 50 €.

Implantation du transformateur EDF chemin de l'école ; parcelle A1261, pour 20 m² aux consorts Cretin, cession gratuite.

Aménagement du cheminement piéton entre le chemin de la Chagne et l'allée des Lilas ; parcelle A1263 de 50 CA et A 1265 de 118 ca, à Madame Louis, cession gratuite, suivant promesse de vente du 19 février 2014.

Aménagement du cheminement piéton chemin de la Chagne ; parcelle A1263 de 50 ca à Madame Louis, suivant promesse de vente du 19 février 2014.

FPIC : Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le Maire expose : la communauté d'Agglomération CA3B et les communes membres doivent contribuer par un prélèvement sur leurs ressources fiscales, soit selon la méthode de répartition de droit commun, auquel cas les communes contribuent à hauteur de 119 694 €, soit par répartition dérogatoire, permettant à CA3B de prendre en charge la part des communes.

Délibérations 2019

Cette proposition dérogatoire a été présentée au conseil communautaire du 1^{er} juillet. Une commune a voté contre. Chaque Conseil Municipal doit donc se prononcer pour approuver ou désapprouver la répartition dérogatoire libre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la répartition dérogatoire libre du FPIC 2019.

INFORMATIONS

Des débordements ont été constatés dans l'utilisation des salles communales (« privatisation des lieux », apport de matériel sans autorisation, tables et chaises utilisées à l'extérieur, locaux sentant la fumée de cigarettes)

Séance du 24 octobre 2019

URBANISME

Le Maire informe le Conseil Municipal que les conditions pour la rétrocession de la voirie et des réseaux divers (VRD) du lotissement « Les Prés de Saint Just » sont remplies. Une réunion préalable à la rétrocession de ces parties communes, a eu lieu le 03 octobre

Le Conseil à l'unanimité accepte la rétrocession des voiries et réseaux dans le domaine communal, charge le maire de signer les actes et documents correspondants.

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées

Rapport : Monsieur Patrick Levet adjoint aux finances expose : la communauté d'Agglomération CA3B doit évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les communes et CA3B. Au 1^{er} janvier 2019, la compétence SDIS a été transférée à CA3B. Le fonds de solidarité aux communes de moins de 1000 habitants doit être intégré.

La commune doit délibérer pour accepter les montants suivants :

Attribution 2018	107 447 €
Charges transférées (SDIS)	-16513.63 €
Fonds de solidarité + 3 387 €	
Attribution Compensation 2019	94 320.37 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT et l'Attribution Compensation 2019

OSR01 :

Monsieur PICHET informe le Conseil Municipal que le club de foot intercommunal a demandé une subvention de 500 € pour le tracé du terrain de foot de Saint Just. Parallèlement dans le procès-verbal de l'assemblée générale de l'OSR01, le terrain de football précédemment inscrit au Plan d'Equipement Territorial du pôle Sud-Revermont de CA3B, ne fait plus partie des projets de l'OSR01. Le Président de l'OSR01, club de foot utilisant le terrain, avait pourtant confirmé par courrier, à la commune, avoir besoin du site pour les entraînements et les matches pour certaines catégories de jeunes (U7 à U15).

Le Conseil Municipal passe au vote : 10 contre, 4 abstentions, 1 pour. La subvention n'est pas attribuée.

ONF : AFFOUAGE ET DESTINATION DES COUPES 2020

Monsieur Rignanese expose : l'affouage n'a pas eu lieu en 2018, faute de participants.

Il est proposé aux affouagistes les coupes N° 13, 14 et 15 si besoin pour un volume estimé à 120 m³. Inscription avant le 23 novembre, délai d'exploitation 15 mars 2020, prix 11 € le moule.

La destination des coupes 2020, proposée par l'ONF pour les parcelles 18 et 9 : vente en bloc des grumes et délivrance des taillis et couronnes pour l'affouage, pour un total de 216 m³.

CANTINE

La loi EGALIM prévoit qu'un repas végétarien soit servi une fois par semaine dans toutes les cantines scolaires à partir du 1^{er} novembre 2019. RPC fournisseur de la commune prend en charge cette modification sans surcoût.

LOCATION DES SALLES

La commission animation s'est réunie le 21 octobre, le compte-rendu est transmis aux conseillers.

Le Conseil Municipal adopte les tarifs essentiels suivants :

- Les locations auront lieu au week-end ou un jour en semaine (plus de fractionnement du Week-end)
- Les associations loi 1901, qui ont leur siège social à Saint Just, et qui organisent au cours de l'année civile, une animation ouverte au public, payeront une location de 50 € à la 1^{ère} utilisation d'une salle communale, les utilisations suivantes au cours de l'année civile seront gratuites. Dans le cas contraire, l'association paiera le tarif établi pour les particuliers.

A partir du 1^{er} janvier 2020, les tarifs seront les suivants :

Pour les particuliers domiciliés à Saint Just

Salle de Rosepommier : 200 € le week-end, 100 € un jour de semaine (férié ou non)

Salle d'animation : 400 € le week-end, 200 € un jour de semaine (férié ou non)

Une réunion d'information (location, posture Vigipirate...) est prévue le lundi 18 novembre à 18h30 salle Rosepommier.

La totalité du compte-rendu de la commission adopté en conseil municipal est disponible sur le site.

Le Conseil Municipal examine les demandes particulières :

- Le Grand Fond Bressan bénéficiera du tarif des associations de Saint Just pour organiser le semi-marathon tous les ans, cette course traditionnelle est un point fort de l'animation du village.
- Exceptionnellement, en raison des travaux de la salle communale de Montagnat, le Sou des Ecoles de Montagnat est autorisé à organiser son loto à la salle d'animation de Saint Just, au tarif des associations de Saint Just
- Le Villajoie bénéficie du prêt gratuit de la salle d'animation

pour organiser des ateliers danse pour handicapés, 4 vendredis de 14 h à 17 h. La salle devra être rendue à l'heure et nettoyée.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections.

Séance du 26 novembre 2019

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Règlement Local de Publicité en cours depuis 1998, doit être remplacé avant le 20 juillet 2020. Une réunion a eu lieu entre les cinq communes concernées par le règlement commun actuel (Bourg en Bresse, Saint Just, Viriat, Peronnas, Saint Denis). Un projet de règlement commun a été élaboré, chaque commune doit maintenant délibérer avant fin décembre 2019. Si aucun accord n'intervient entre les 5 communes, un RLP sera imposé par le Préfet. Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement. Le Conseil à l'unanimité accepte le projet de règlement, charge le maire de le mettre en œuvre.

VOIRIE 2020 :

Des travaux de réfection de la chaussée des chemins de Pombeau et de Rosepommier, détériorés pendant les travaux de construction de la Rocade Sud-Est, auront lieu le 16 décembre, ou reportés au 16 février 2020 en cas d'intempérie.

L'allée de la Palonnière et l'allée des Pommiers, sont toujours propriété des colotis, en l'absence de suite donnée par les colotis, concernant une éventuelle rétrocession

CESSION GRATUITE DE TERRAIN

Les échanges de terrain entre la commune et les consort Sulpice et Louis, Chemin de la Chagne, restent à finaliser.

ONF : AFFOUAGE

Monsieur Rignanese expose : il n'y a que cinq affouagistes d'inscrits. Les garants de coupe marqueront les lots dans la parcelle N° 13.

CANTINE

Le repas végétarien hebdomadaire est mis en place, il est très diversifié et apprécié. Le repas de Noël le 20 décembre sera offert aux enfants, par la commune.

FLEURISSEMENT

Yvette Bonnet informe le Conseil Municipal que le Jury Régional des Villes et Villages Fleuris confirme le classement 1 fleur de Saint Just. Le jury a relevé un fleurissement harmonieux particulièrement autour de la mairie. Les recommandations ont été suivies ; moins de jardinière et plus de plantes vivaces, moins gourmandes en eau. Le patrimoine arboré est bien

entretenu, le mélange des essences présentes sur la commune est appréciable.

Monsieur le Maire félicite tous les élus et les employés qui se sont investis dans le fleurissement. La commune va acquérir le panneau comportant le nouveau logo.

AMENAGEMENT AIRE DE JEUX ROSEPOMMIER

Monsieur Rignanese informe le Conseil Municipal que la commission a retenu des jeux et des bancs en bois ; 1 balançoire, 1 « tapis volant », 1 petit train, 2 jeux à ressort, pour un total TTC de 21858 € pose comprise.

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées

Chaque commune a délibéré en octobre sur les attributions de compensation 2019 fixées de façon dérogatoire. La CA3B a évalué les conséquences financières du transfert de compétence entre les communes et CA3B. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du 05 novembre 2019.

VOIRIE 2020 : une réunion CA3B a lieu le 12 novembre.

Le montant budgétaire de la politique communautaire disponible pour les travaux sur la voirie n'est pas encore connu. CA3B doit recalculer les droits des communes de l'ex Communauté de Communes de La Vallière. Le marché EUROVIA est dénoncé, un nouveau marché est en cours d'attribution.

Des travaux de réfection de la chaussée des chemins de Pombeau et de Rosepommier détériorés pendant les travaux de construction de la Rocade Sud-Est, auront lieu le 16 décembre, ou reportés au 16 février 2020 en cas d'intempérie.

Rétrocession des voies de lotissement :

*L'Allée des Prés de Saint Just a été rétrocédée à la commune et intégrée à la voirie communale.

*L'allée de la Palonnière et l'allée des Pommiers, sont toujours propriété des colotis, en l'absence de suite donnée par les colotis, concernant une éventuelle rétrocession

VOIE VERTE : Une réunion sur le projet qui traverserait Saint Just aura lieu le 29 novembre à 10 h en mairie.

CESSION GRATUITE DE TERRAIN

L'acte de vente concernant l'échange tripartite de terrain entre la commune, Système U et APRR (A40) est maintenant signé. Les échanges de terrain entre la commune et les consort Sulpice et Louis, Chemin de la Chagne, restent à finaliser.

ONF : AFFOUAGE

Monsieur Rignanese expose : il n'y a que cinq affouagistes inscrits. Les garants de coupe marqueront les lots dans la parcelle N° 13.

Délibérations 2019

BUDGET PREVISIONNEL 2020 : Il sera voté avant les élections municipales de mars 2020.

CANTINE

Le repas végétarien hebdomadaire est mis en place, il est très diversifié et apprécié.

Le repas de Noël le 20 décembre sera offert aux enfants, par la commune.

Le service d'accueil minimum sera mis en place si besoin le 05 décembre, jour d'appel à la grève.

FLEURISSEMENT

Yvette Bonnet informe : le Jury Régional des Villes et Villages Fleuris confirme le classement 1 fleur de Saint Just. Le jury a relevé un fleurissement harmonieux particulièrement autour de la mairie. Les recommandations ont été suivies ; moins de jardinière et plus de plantes vivaces, moins gourmandes en eau. Le patrimoine arboré est bien entretenu, le mélange des essences présentes sur la commune est appréciable.

AMENAGEMENT AIRE DE JEUX ROSEPOMMIER

Monsieur Rignanese présente le choix des jeux et des bancs en bois ; 1 balançoire, 1 « tapis volant », 1 petit train, 2 jeux à ressort. L'entreprise JPP direct a été retenue pour un total TTC de 8 880.18 €. CHAGNEUX ENVIRONNEMENT sera chargé de la pose réglementairement pour un montant de

12 977.70 € TTC. Mise en place début 2020. Avant signature des 2 devis, Monsieur le Maire demande que l'entreprise responsable de la pose produise une attestation indiquant qu'ils assurent la responsabilité de la pose.

SIEA

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 29 novembre à Ambérieu en Bugey.

Le solde du programme d'éclairage public 2015, fait apparaître un solde de 1 572.05 € qui sera remboursé à la commune.

INFORMATIONS

- Le compte-rendu du Conseil d'école du 07 novembre établi par Madame la Directrice n'avait pas été transmis avant la réunion du Conseil Municipal.
- L'association ADAPA remercie la commune pour la subvention reçue.
- La Fédération Française d'Équitation informe que le Centre Equestre a obtenu une 3^{ème} place au championnat de France de sauts d'obstacles.
- CA3B le projet d'extension du Pôle multi-accueil est en cours de réflexion
- La distribution des colis aux aînés aura lieu à partir du 12 décembre, le repas pour ceux qui peuvent se déplacer aura lieu le 9 décembre.



Desserte du bus

En pratique

Rubis Plus en 6 étapes :
Du lundi au samedi de 8h à 18h

1. Se renseigner sur les horaires de départ et les arrêts de bus sur le site internet www.rubis-grandbourg.fr
2. Se renseigner par téléphone au 04 74 21 02 01 ou via le site internet www.rubis-grandbourg.fr
3. Mon bus de départ est confirmé le soir en fin d'après-midi par mail, SMS ou mail
4. Le jour précédent à l'arrêt, l'heure de départ
5. Au moment de votre départ, le bus est équipé d'un système de suivi en temps réel
6. L'arrêt de destination pour votre destination

Horaires du secteur F

Horaires d'arrivée sur les 3 pôles d'attractivité au départ de tous les arrêts du secteur F :

Villeneuve-sur-Maine	Cayrol	Bourg-en-Bresse
Place de la mairie	Mairie	Carré Aniot
7:25	8:25	7:55
8:55	9:05	9:25
12:25	12:35	12:55
14:15	14:25	14:45
17:25	17:35	17:55

Horaires de départ des 3 pôles d'attractivité à destination de tous les arrêts du secteur F :

Bourg-en-Bresse	Cayrol	Villeneuve-sur-Maine
Carré Aniot	Mairie	Place de la mairie
9:35	9:55	10:05
11:35	11:55	12:05
13:05	13:25	13:35
16:05	16:25	16:35
18:05	18:25	18:35

Arrivée à votre arrêt :
L'heure de votre arrivée est indiquée sur le site internet www.rubis-grandbourg.fr

AIN Le Département

PROGRAMME D'INTERET GENERAL DEPARTEMENTAL

REALISEZ VOS TRAVAUX
CONSEILS ET AIDES FINANCIERES

Jusqu'en 2021, le Département de l'Ain met en place 2 programmes vous permettant de rénover votre logement et/ou de l'adapter

Isoler mes combles
Changer ma chaudière
Adapter ma salle de bains
Rénover entièrement mon logement ancien
Remplacer mes fenêtres

SOLHA SOLIDARITE POUR L'HABITAT AIN

Renseignez-vous !
auprès de SOLHA Ain : 11 rue Brillat Savarin - 01000 Bourg-en-Bresse
04.74.21.02.01 / contact.ain@solha.fr

En utilisant le service d'aide en ligne : monprojet.anah.gouv.fr

Opération financée par :



Nous l'attendions depuis des années, **la rocade Sud-Est a été inaugurée le 4 novembre !** Financée par Le Conseil Départemental de l'Ain, la CA3B et la Région, l'ouvrage a coûté au total 17 millions d'euros. Rappelons que la rocade sud-est, d'une longueur de 2,6 km, intègre le réseau routier du grand contournement de Bourg. Selon les estimations, elle sera empruntée par près de 15 000 véhicules chaque jour. Les habitants de la commune ont pu constater un désengorgement immédiat de leurs routes.

@CTU DES ENTREPRISES

U Logistique investit 20 millions d'euros dans son entrepôt frais de St Just

La logistique est aujourd'hui plus que jamais un métier stratégique pour la distribution et pour l'enseigne U.

L'entrepôt U Logistique de St Just, d'une surface de 22 000 m², doit devenir une référence sur le traitement des métiers du frais dans sa région. Pour cela, U Logistique



a agrandi l'entrepôt de 9 000 m² en 2019 et y intégrera en 2020 des technologies robotisées pour gagner en productivité et réduire la pénibilité de ses collaborateurs.

L'entrepôt crée également de l'emploi puisqu'il a d'ores et déjà recruté 80 CDI à des postes d'employés logistiques (préparation de commandes, expédition, réception...) et qu'en 2020 une quinzaine de nouveaux postes seront à pourvoir.

Vie scolaire

Cette année notre école "Françoise CONVERT " accueille 94 élèves avec l'ouverture d'une 4^{ème} classe et deux institutrices Clémence CAZAL qui s'occupe des 8 CM1 et 13 CM2 et Victoire HOGRAINDLEUR qui va seconder la directrice Edith CHABAL. Nous leur souhaitons une bonne année scolaire.

Cette rentrée scolaire 2019 a vu des transformations dans le hall de l'école avec l'implantation de la garderie pour une surface de 50 m² pouvant accueillir une trentaine d'enfants si besoin.



Des travaux ont été faits pour diminuer la sonorité ambiante, en effet 21 panneaux pour une surface de 60 m² ont été fixés sur le haut plafond et 6 panneaux pour 22 m² sur les murs ce qui a atténué fortement le brouhaha devenant insupportable pour tout le monde.



Nouveauté également dans les salles de classe ou des TBI (tableau interactifs) reliés à INTERNET ont remplacé les anciens datant de 35 ans !



Pôle multi-accueil, bilan 2019



Multi Accueil Léo Lagrange Petite Enfance Aura Nord

357 chemin de l'Ecole - 01250 SAINTJUST
Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants
Ouvert du lundi au vendredi : de 7h15 à 18h45.
Capacité d'accueil : 15 places.

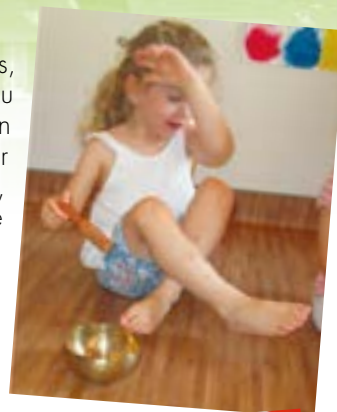
Cette année 37 familles ont fréquenté la structure.
42 enfants ont bénéficié d'une place.

ACTIVITÉS 2019

Au cours de l'année, l'équipe pédagogique a choisi de travailler sur le thème des animaux.
Plusieurs ateliers ont été proposés aux enfants et aux familles.
Ce fut l'occasion de belles expériences et rencontres.

ATELIER MUSIQUE

Comme les années précédentes, l'intervenante s'est rendue au Multi Accueil pour proposer un temps musical. Accompagnés par l'accordéon et la guitare d'Aline, les enfants ont pu expérimenter de nouveaux sons sur des matériaux de récupération. À l'occasion de la fête de la musique, une soirée a été organisée pour les familles.



ATELIER LIVRES

La place du livre est à l'honneur au Multi Accueil de SAINT JUST. En effet, cette année les projets autour du livre ont été nombreux, notamment les rencontres proposées par les enseignantes et les enfants de l'école maternelle. Les professeurs et élèves de CM2 sont eux aussi venus faire partager leur bonheur de lecture aux plus petits.

Un grand merci à tous !



Pôle multi-accueil, bilan 2019

Cette année encore, le partenariat avec la bibliothèque de SAINT JUST est l'occasion pour les enfants de découvrir d'autres livres et écouter de nouvelles histoires. Les enfants du multi accueil ont participé au projet de la Bibliothèque de Bourg en Bresse, ils ont ainsi pu voter pour leur album préféré.

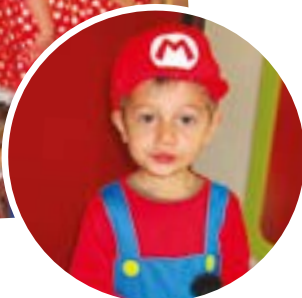
L'équipe pédagogique du Multi Accueil propose des temps lecture aux bébés blottis dans l'espace cocooning ou sur les genoux. Le livre permet une véritable découverte de sons et d'images pour les tout-petits. Notre conseil pour les familles intéressées le livre : c'est bon pour les bébés de Marie BONNAFE.

Le bibliobus est venu au Multi Accueil, les enfants et professionnelles ont pu échanger les ouvrages. En 2019, tous les ateliers autour du livre ont permis aux enfants et aux adultes de partager des moments privilégiés et de développer leurs capacités à rêver.



LE CARNAVAL

Nous avons fêté en mars 2019 le carnaval au Multi Accueil. Sous le thème de Disney, les professionnelles habillées en Minnie ont accueilli tous les enfants déguisés ce jour-là pour une journée festive. À cette occasion, un goûter spécial, crêpes party a été réalisé par les enfants.



LA SEMAINE ZEN

Au cours de la semaine zen, différentes activités ont été proposées aux enfants. Des séances d'initiation au yoga et des espaces sensoriels ont rythmé cette semaine.

Au cours de la semaine Zen, l'intervenante en sophro-réflexologie est venue faire découvrir aux parents les techniques pour effectuer un massage complet de leur bébé.



LA SOIRÉE DES PARENTS

Une ostéopathe et une coach en relation, ont invité les familles à participer à temps de parole, lié à l'éducation et au bien-être.

Cette réflexion ayant pour but de concilier vie professionnelle et vie privée, a été suivie d'un temps détente et d'automassage.

LA FÊTE DE L'ÉTÉ

Pour de terminer l'année sur le thème des animaux, nous avons accueillis une ferme itinérante au Multi Accueil.

Les enfants ont pu nourrir et câliner, tout en respectant le rythme et les habitudes des animaux de la ferme.

Pour clôturer l'année fructueuse en événements sympatiques, un buffet a été offert aux familles.



Bibliothèque municipale



La bibliothèque municipale a ouvert ses portes le 4 juin 2016. Son fonctionnement est assuré par une dizaine de bénévoles, l'adhésion est gratuite, et des permanences sont assurées les mercredis de 16h à 18h et les samedis de 10h à 12h.

Le nombre d'adhérents est de plus de 250 personnes pour cette année 2019. Une fréquentation de 20 personnes en moyenne par permanence. 200 nouveaux livres vont venir enrichir le fond d'ici la fin de l'année.

Cette année 2019 a été marquée par de nombreux événements :

- Le partenariat avec la crèche tous les 15 jours a continué.
- Prix littéraires enfants : comme l'an dernier, la bibliothèque veut promouvoir la lecture dès le plus jeune âge, on va donc continuer longtemps....
- Participation à « graines de lecteurs » qui fait choisir 1 livre parmi 5 aux enfants de 0 à 3 ans. Le livre gagnant, cette année : « Attends maman » est offert par le Conseil Général aux enfants nés dans l'Ain en 2018 dans le cadre de l'opération 1ères pages.

Interventions de Brigitte Revol et Sylvianne Suchet auprès des enfants de 3 à 6 ans de l'école maternelle dans le cadre de la participation aux votes de la sélection parmi 5 livres du prix « graines de lecteurs » et du « prix des incorruptibles ».

- Deux clubs de lecture ont été menés par Thomas CLERMIDY en mai et en septembre 2019. Le but était de partager ses coups de cœur littéraires dans une atmosphère conviviale. Les deux clubs de lecture ont été appréciés avec une douzaine de personnes présentes à chaque fois. L'activité reprendra en 2020.

- Le groupe « art de conter » est intervenu le 12 octobre 2019 grâce aux bénévoles Corinne LAPOINTE, Anne-Marie BISI et Sylvianne SUCHET. Cette heure du conte s'est inscrite dans le cadre de l'opération « premières pages ». Laurence, Claudine et Jacqueline du groupe « art de conter » ont lu à une dizaine de très jeunes lecteurs le livre « Attends maman » qui sera remis avant le 31 décembre aux enfants nés en 2018. Cette animation a été une vraie réussite car elle a permis à de nouveaux lecteurs (parents et enfants) d'adhérer à la bibliothèque.

- Une activité « origamis » a eu lieu tout le mois de Juillet 2019 avec Brigitte REVOL et sa fille Laurie. Les enfants ont été amenés à créer des origamis (papillons, grenouilles, X-Wings de Star Wars). Les grenouilles pouvaient même sauter et les enfants ont fait des courses. Activité conviviale qui a amené des enfants du monde entier car certains participants venaient de Chine !



En conclusion, la bibliothèque municipale continue d'attirer de nouveaux adhérents grâce à des activités ludiques et conviviales et une équipe de bénévoles motivée et à l'écoute.

Cependant pour une meilleure organisation, il manque quelques bénévoles, renseignez-vous lors des permanences et venez rejoindre l'équipe de la bibliothèque.



L'OSR01 (Olympique Sud Revermont) présidé par José BARBOS depuis le 5/07/19 compte pour la saison 2019-2020, 350 licenciés : 33 en U7 (nés en 2013-2014) 56 en U9 (2011-2012) ; Il est toujours possible de s'inscrire.

OLYMPIQUE SUD REVERMONT 01 est né !



Dorénavant seuls les plateaux U7 et U9 sont organisés le Samedi matin au stade communal et les entraînements sur le terrain à TOSSIAT.

Une porte ouverte destinée aux féminines s'est déroulée le 29/06/19. Malgré la forte chaleur, une quinzaine de filles sont venues participer aux différents ateliers mis en place par les entraîneurs.

Concernant l'occupation du stade de ST JUST :
samedi matin U7 et U9 de 9H à 12H
dimanche matin les U 15 de 9h30 à 12h

Société de pêche



Après une année 2019 avec peu d'eau dans l'étang, donc sans alevinage ni activité.

Nous attendons que passe cet hiver pour voir si les niveaux seront suffisants pour un alevinage possible et tardif.

L'activité pêche est donc suspendue à l'approvisionnement en eau de l'étang.

Nous ne manquerons pas de vous informer de toutes reprises d'activités

Société de chasse



En début d'année 2019, la société de chasse a organisé son traditionnel repas. D'année en année, nous avons constaté que les participants étaient de moins en moins nombreux, c'est pourquoi, après concertation nous avons décidé de ne plus proposer ce repas.

A l'automne, nous avons proposé à la vente du civet de sanglier. Cette opération novatrice a été couronnée d'un vif succès, c'est pourquoi elle sera reconduite à plus grande échelle pour satisfaire tout le monde. La farfouille dont la notoriété reste sans faille sera reconduite le 5 juillet prochain.

Fin septembre, le décès subit de Gérard RUSSO nous a tous attristés. Pour nous, chasseurs, c'était GG au caractère bien trempé, qui engendrait régulièrement de vives discussions. Quand GG disait oui, c'était oui, un point c'est tout. Mais aussi GG au grand cœur, toujours prêt à rendre service, et d'une gentillesse sans égal.

Providence NTC

Suite à des actes de malveillance, PROVIDENCE NTC a dû suspendre pour un temps ses activités. L'association présente ses excuses aux personnes qui venaient trouver sur le site une bouffée d'oxygène dans leur vie parfois bien difficile.

Un nouveau concept d'accueil et d'activité a été réfléchi et Providence rouvrira ses portes au printemps 2020

L'association PROVIDENCE NTC accueille à la journée des groupes d'enfants ou d'adultes handicapés ou non ainsi que des familles ressentant le besoin de retrouver le contact avec la nature et les animaux. PROVIDENCE NTC ouvre ses portes également aux centres

aérés, écoles, maisons de retraite, EHPAD dans l'objectif de favoriser l'ouverture aux autres.

N'hésitez pas à nous contacter, nous serons heureux de répondre à vos questions

A très bientôt

Christelle COLANGE, Présidente

providence.ntc@sfr.fr

06 22 43 55 26

CHEMIN DES PLANS

SAINT JUST 01250

<https://providence-ntc.jimdo.com/>



COMMANDERIE DES SOURCES - YOGA

*« Le yoga est ma passion,
et sa pratique quotidienne, ma source
d'inspiration »*

J'ai longtemps cherché ce qui me permettrait d'être une meilleure version de moi-même, une personne plus équilibrée, profondément plus authentique avec mon être. Une pratique, une discipline, un art de vivre, qui éloignerait le mal-être physique et psychique, pour laisser place à plus de lâcher prise et d'harmonie.

Il y a de cela quelques années, j'ai commencé à pratiquer le yoga, seule, sur mon tapis, et j'ai tout de suite accroché. Mais les asanas (les postures) ne me paraissaient pas suffisantes et me donnaient le sentiment que ce n'était qu'un tout petit aperçu de ce que cette philosophie, un peu comme observer au travers d'une serrure quelque chose de beaucoup plus vaste.

J'ai donc continué ma quête en pratiquant le jeûne long pour purifier le corps, puis un vippassana (retraite ascétique de 10 jours en total silence, pour purifier l'esprit) ainsi que de nombreux stages d'enseignements spirituels (notamment sur l'étude des yoga sutras de Patanjali). C'est tout naturellement après ces années de pratique, que je suis allée là où le Yoga prend sa source, en Inde, berceau de la culture yogique. J'y ai découvert une pratique imprimée dans le quotidien comme un mode de vie

et non comme un passe-temps ou une discipline « sportive » comme il est courant de le voir en Occident.

J'ai reçu à ce jour plusieurs certificats dans ce domaine suite aux différents stages effectués en France et à l'étranger et je poursuis actuellement un cursus de professeur de hatha yoga sur 3 ans (certifié yoga alliance).

J'ai appris à ressentir, à canaliser, mon corps et à dompter mon esprit au travers du souffle. Et c'est ce que je souhaite transmettre lors de mes cours. Trouver cet espace en nous, et comprendre qui nous sommes et ce dont nous avons réellement besoin, dans une société qui va à mille à l'heure, toujours plus compétitrice et exigeante. Moi, je vous propose d'arrêter de FAIRE, pour ETRE, RESSENTIR. Calmer l'esprit, canaliser le souffle et libérer les tensions que le corps engramme dans le quotidien. Une vraie parenthèse pour vous, dans le partage d'une énergie commune.

Ce qui fait de vous un « bon » yogi, n'est pas la plus grande souplesse physique qui soit, ou une pratique acharnée, mais plutôt qui vous êtes, sur, et en dehors du tapis... Le yoga vous veut du bien. Il vous aide à vous connaître et ainsi à mieux respecter vos besoins en explorant des espaces intérieurs et corporels que peut-être vous n'aviez jamais rencontrés.

Accessible à tous, débutants et confirmés, car de tout temps on apprend encore et encore.



Chaque cours comprend trois parties :

- 1/ un éveil au souffle (pranayama)
- 2/ des asanas (yoga posturales) et
- 3/ une méditation guidée (yoga nidra).

**Tous les lundis soirs de 19h15
à 20h30, salle communale
Rosepommier de St Just.**

**Pour toute demande,
vous pouvez me contacter :
Laetitia MAILLIARD 06 27 12 75 09.**

Cavaliers de St Just

Qui sommes-nous ?

L'Association Les Cavaliers de Saint Just rassemble et fédère depuis plus de 8 ans des cavaliers, des parents, des accompagnateurs de plusieurs générations.

Chaque année, plus d'une centaine de membres se regroupent pour partager une passion commune et la faire vivre.

Cette association s'implique au quotidien dans la vie équestre de ses cavaliers et de ses membres. Ainsi, nous organisons régulièrement des challenges, des soirées et autres manifestations au sein du Centre Equestre de Saint-Just pour contribuer à son dynamisme.

L'Association c'est aussi le partage de valeurs familiales, solidaires et la naissance d'événements porteurs de sens. Par exemple, dans le cadre d'un partenariat avec l'association Enfants Soleil 01 qui a pour volonté d'aider les enfants atteints de trisomie 21 dans leurs parcours scolaire et professionnel, nous organisons chaque année une journée sportive en leur honneur. L'objectif de ce challenge est double : il permet de lever un maximum de fonds qui seront entièrement reversés à la cause et de créer la rencontre entre ces personnes et nos cavaliers pour changer le regard sur cette maladie.

Notre esprit d'équipe animé par une soif de dépassement de soi nous a permis de participer avec brio notamment aux Championnats Départementaux, Régionaux ainsi que de porter haut les couleurs du club lors des championnats de France.

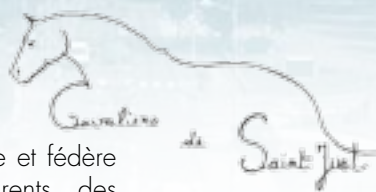


NOS ÉVÉNEMENTS :

L'association ne cesse d'organiser des manifestations (challenges sportifs, dîners, soirées thématiques...) et des opérations (vente de saucisson/crêpes, lavage de voiture, cours de fitness...) pour renforcer, diversifier l'activité du club et lever des fonds.

Cette année encore, dans un esprit de fête et de partage, la fameuse « soirée paëlla » aux nombreuses animations imaginées par nos équipes, nous a permis d'avoir une salle des fêtes pleine ! Plus de 200 personnes : adhérents, famille et amis ont tous répondu présent à l'événement dont les fonds ont été entièrement reversés à notre association.

Inédit cette année et portée par l'initiative de deux étudiants en École de Commerce et de Gestion à Bourg-en-Bresse dans le cadre de leurs études : le triathlon Equitri ! Pour la première édition, une compétition pluridisciplinaire a eu lieu au Centre Equestre de Saint-Just où coureurs, vététistes et cavaliers se sont affrontés en équipe de trois.



Pari réussi : plus de 40 équipes encouragées par de nombreux supporters, des médias mobilisés, des performances sportives impressionnantes et plus des 3000€ récoltés au profit de l'association Enfants Soleil 01 ! Une journée riche en émotion, où solidarité, convivialité, et entraide ont été les maîtres mots.

NOS PALMARÈS :

1 / Finale départementale de l'Ain :

- **En club 4 Grand Prix** : Championne Départementale, ILONA KOBELCZUK et Okapi 3^{ème} place, Sophia Tarouat et Secret
- **Club 2 Grand Prix** : Champion Départemental ALEXIS BLANC et Evora Vice-Championne Départementale JOANNE CHAMPALLE et Boni
- **Club 1 Grand Prix** : Vice-championne Départementale, EMIE VAN DORSSELAER et Boni
- **Club Elite Grand Prix** : Championne Départementale, EMIE VAN DORSSELAER et Kouki 3^{ème} place, Sophie Valancogne et Cooki
- **Poney 1 Grand Prix** :
 - 1^{ère} place, EMIE VAN DORSSELAER et Ockland
 - 3^{ème} place, Manon Volay et Ockland

2/ Championnats Interdépartementaux

- **Poney 1 Grand Prix** : Championne Régionale, MANON VOLAY et Ockland
- **Club 1 Grand Prix** : Vice-championne Départementale, ILONA DUBOIS et Boni

A la suite de tous ces résultats, le Centre Equestre de Saint Just a reçu le prix du meilleur club du championnat.

3/ Championnat de France :

TIFFANIE DEBISE a obtenu la médaille de bronze dans la discipline « dressage » catégorie club 2 Jeune Cavalier.

4/ Championnat de France Major :

- **CSO Amateur 4** : 3^{ème} place ANNE CHAURAND et Ockland

L'association Des Cavaliers de Saint Just promet de jolies choses pour l'année 2020 ! N'hésitez pas à venir nous soutenir et nous découvrir, nous serons heureux de vous accueillir.

L'Eveil Bouliste St Just

Avec ses 43 adhérents dont 25 licenciés, notre société l'Eveil Bouliste de Saint Just se porte bien et ses membres portent haut les couleurs de leur club dans les différents concours du département. Cette année 2019 outre ses concours traditionnels : le but d'honneur, le concours interne en doublettes, les concours en quadrettes des 3^{ème} et 4^{ème} catégories et des vétérans, le club a aussi rencontré de manière amicale ses homologues de Villereversure et de Ceyzériat dans le but de tisser des liens avec nos collègues boulistes des villages avoisinants. Au plan vestimentaire la tenue des adhérents s'est enrichie d'un bermuda et d'un coupe-vent, toujours aux couleurs du club.

Par ailleurs, la journée familiale connaît toujours le même succès et permet de partager un moment de convivialité, notamment avec les épouses des membres du club.

Enfin, avec les journées caniculaires, les 2 jeux additionnels mis en place par la commune le long du parking ont permis de jouer à l'ombre et de prouver leur efficacité.



N'hésitez pas à venir nous rencontrer les jours d'entraînements des après-midis des mardi et vendredi de chaque semaine en période estivale et pourquoi pas à adhérer à notre société.

Gérard Mazuir, Président

Contact : Association de Boules Lyonnaises L'Eveil de Saint-Just

Président Gérard MAZUIR
53, allée des marronniers
01250 Saint-Just

gerardmazuir57@gmail.com
04 74 22 41 99
06 07 12 20 20

Association Rock'n'roll danse

Nouvellement élus coprésidents, Pierre et Jean, avons oeuvré tout l'été à la préparation de la saison de danse à Saint-Just, avec une nouvelle équipe dynamique, qui tâchera de prendre le relais, après de nombreuses années de gestion de cette belle association, par Marie Jo et son staff, que nous remercions. Vous avez été très nombreux à répondre présents, en cette rentrée de septembre 2019, pour redémarrer votre activité danses que vous affectionnez tant. Nous vous en remercions très chaleureusement, car encourageant pour la suite.

Nouvelle saison, nouvelle équipe dirigeante, nouveaux professeurs de danses, en ce qui concerne le Rock'n'roll et danses de salon : Dominique et Véronique, à qui nous souhaitons la bienvenue, et bien évidemment nous continuons avec notre exceptionnelle Rose Marie pour les danses latines bachata, salsa, kizomba... Avec comme par le passé, notre soirée dansante en novembre, et en mars notre repas dansant avec une cuisse de boeuf à la broche. Nous reconduirons bien évidemment ces 2 soirées en 2020. D'autres événements sont prévus, en interne, car ce n'est pas que de la danse.



Nous vous souhaitons à tous et toutes une belle saison de danse en notre compagnie



Le comité des fêtes

Le Comité des fêtes a organisé cette année sa onzième fête du village. Soleil, convivialité et bonne ambiance ont régné durant cette journée.



Dans l'après-midi, une vingtaine de doublettes se sont affrontées à la pétanque. La soirée s'est terminée autour d'un barbecue géant et d'une animation musicale.



Le 15 juillet, le Comité des Fêtes s'est associé au Conseil Municipal pour rendre hommage à Dan, Kim et Lou Cicérale, disparus tragiquement voilà 5 ans. Une plaque commémorative a été apposée à l'espace Rosepommier.

Le 22 novembre prochain, nous réitérons avec notre soirée « Beaujolais nouveau », animée par le justinois Eric Trincéa. L'ensemble des participants a pu passer une agréable soirée autour d'un saucisson sauce beaujolais et arrosée de quelques verres de beaujolais nouveau.

Notre bureau se compose comme suit :

Présidente Isabelle GABRIEL ROBEZ, vice-présidente Nathalie CROISY, Trésorier Juan DURO, vice trésorière Brigitte CARON, secrétaire Solange BEBON, vice-secrétaire Nathalie GRANGE.



Nous remercions toutes les personnes qui participent bénévolement à la réussite de ces événements. D'autres parts, il faut souligner que le Comité des Fêtes, grâce à une bonne gestion, investit dans du matériel nécessaire aux activités associatives.

De ce fait, il met à la disposition du matériel aux associations de St Just, ainsi qu'aux particuliers, en location, selon un tarif que Jean Luc CREVET vous communiquera au 06 86 17 22 19.



Nous vous donnons rendez-vous pour notre prochaine fête du village
le Samedi 13 Juin 2020.

Vie associative

Gym Volontaire GV

L'Association de Gymnastique Volontaire de St Just a eu le plaisir d'accueillir une nouvelle professeure, Mme Sylvie ECOCHARD, qui nous propose ses cours de remise en forme, renforcement musculaire, fitness, LIA... L'ambiance, elle, ne change pas, toujours chaleureuse et sympathique !!!

Les cours ont lieu cette année le jeudi soir de 20 h à 21 h, à la salle des fêtes de St Just. Le coût annuel est de 80.00 euros. A noter qu'il est toujours possible de s'inscrire en cours d'année.

Au printemps nous fêterons la Sainte Agathe, soirée au cours de laquelle nous découvrons, chaque année, un restaurant différent. Cette soirée gourmande proposée aux adhérents est ouverte à tous, famille et amis...

Et le dernier mercredi de juin nous programmons notre Assemblée générale, suivie d'un pot et d'un repas convivial :



chaque participant apporte une de ses spécialités culinaires et tout le monde se régale !

Notre Bureau 2019 : Anne Marie BISI Présidente, Valérie BOLMONT, Vice-Présidente, Marie Hélène PRODANU Trésorière, Patricia PIN Secrétaire.

Le Grand Fond Bressan



Depuis dix ans l'association de course à pied le Grand Fond bressan en collaboration avec la mairie de St Just organise son semi-marathon et dix kms qui se déroulera cette année le 15 février.

Le grand fond bressan remercie la municipalité de St Just ainsi qu'à M^r Morel pour leur accueil et leurs aides à la bonne réalisation de notre course.

Nous vous attendons le
15 février 2020
pour une belle journée sportive et festive.



Inscriptions :
www.grandfondbressan.org
Renseignements :
course@grandfondbressan.org
Bruno : 06 98 78 30 79

Amicale des Conscrits en 0 et 5

En 2019, nous nous sommes retrouvés plusieurs fois dans une bonne ambiance :

- Fin mars pour la vente d'un plat à emporter (choucroute garnie) et ce fut un succès.
- Le 30 juin pour notre rencontre annuelle d'été autour d'un repas et jeux.

2020 sera notre année de banquet qui est fixé le samedi 7 mars et nous espérons que les classards seront nombreux. Cette journée festive doit être préparée, nous attendons vos suggestions et votre participation aux réunions.

- **Le samedi 8 Février 2020** une vente de choucroute garnie est prévue à la salle des fêtes





Amicale des Retraités

L'Amicale des Retraités de notre commune continue son petit bonhomme de chemin avec l'arrivée en 2019 de 6 nouveaux adhérents :

Daniel et Colette COSTON résidant à la Torchère.

Yolande et André POULET de BOURG

Monique et Gabriel POULET rue des Charmilles

Malheureusement 2 membres actifs et participatifs nous ont quittés : Maurice COTTEY ex-secrétaire de notre association ainsi que Michel RENOUUD ex responsable loisirs et voyages, vérificateur des comptes. Comme de coutume, tous les Jeudi après-midi, les adhérents se réunissent autour d'une table jouant au tarot, à la belote ou au scrabble sans oublier les séances de tarot se déroulant les 1er 3eme et 4ème Mercredi de chaque mois. Il est rappelé que les moments festifs de l'année améliorent la pose de ces jeudis (anniversaire, bûche de NOEL, galette des rois.)

Les sorties du club sont variées, nous avons encore cette année eu l'occasion de visiter :

le 25/03 : La mosquée de BOURG EN BRESSE

le 23/04 : Visite du vieux BOURG commenté par un justinois Christian BRAZIER



le 21/05 : Visite du village moyenâgeux de PEROUGES

le 2/07 : Visite de l'OVADE

et pour finir notre voyage avec nos amis d'HAUTECOURT à SALINS LES BAINS le 10/09/19

Pour 2020, les activités continuent, notre prochain concours de coinche sera le Lundi 10/02/20.

Nous sommes fédérés à Générations Mouvement (Aînés ruraux) ce qui nous donne des avantages et beaucoup d'informations. Nous vieillissons et nous vous invitons pré-retraités, futurs retraités à venir nous rejoindre et partager ensemble tous ces moments de convivialité.



Comité de Solidarité



Nous avons une pensée pour Michel Renoud qui a été à l'origine de la création et moteur de l'équipe du Comité de Solidarité.

Le repas paroissial annuel continue et permet de nous retrouver dans une bonne ambiance avec les membres des communes voisines du groupement paroissial (www.paroisse-vallierereyssouze.fr).

Nous coordonnons des actions avec le Villa Joie et nous essayons d'apporter un soutien humain et financier localement.

Cette année 2019 nous avons soutenu l'Association "les sorties du Coeur 01". "SORTIR POUR MIEUX VIVRE"

L'Association a pour but de permettre à des personnes âgées et/ou handicapées de sortir pour voir un autre horizon, rencontrer l'autre, passer un moment convivial et surtout rompre avec la solitude, l'isolement et la monotonie des journées. Nous allons chercher avec nos véhicules adaptés au transport de personnes à mobilité réduite. Nous visitons aussi les personnes isolées, souffrant de solitude.

Tél: 06 73 30 64 52

sortiescoeur01@hotmail.com



Amicale Don du Sang St Just - Montagnat

Pour donner son sang, il faut :

- être en bonne santé
- Avoir entre 18 et 71 ans
- Peser au moins 50 kg
- Présenter une carte d'identité pour le 1^{er} don

Parler du **don du sang** autour de soi, participer aux manifestations des Amicales qui sont regroupées à l'Union Départementale.... Pour **Promouvoir les dons** de sang ou d'organes.

Les collectes sont soit à :
EFS site de Bourg
Hôpital Fleyriat
Tél: 04 74 50 62 20
www.dondusang.net
soit aux collectes
à Ceyzériat (affichage
sur nos panneaux).

En 2019, Nous avons participé avec Jasseron au voyage annuel qui a eu lieu à Thiers (Puy de Dôme).



Le CCAS (Centre Communal d'Action social), présidé par le Maire Jean PICHET et l'adjointe aux affaires sociales Yvette BONNET, est composé de dix membres ;

des conseillers municipaux : Fabienne CONVERT, Renée ANDRE, Catherine CARON et Gabriel SUCHET,

des habitants de la commune : Marie-France GARNIER, Joëlle BAMPA, Brigitte PERREAUD, Christiane JAMIN et Jacques BAUTAIN.

Comme chaque année, l'équipe du CCAS a accueilli 10 personnes nouvelles pour son traditionnel repas de fin d'année. Ce sont donc 87 personnes qui se sont réunies autour de tables magnifiquement décorées en dégustant un délicieux repas. Nous regrettons, l'absence des enfants de l'école, qui n'ont pas divertie comme les années précédentes nos aînés pour cette occasion. Quelques danseurs se sont lancés sur la piste de danse emportés par la musique animée par PASCALE et GILOU pour terminer cette agréable journée.



Fête de quartiers

Quartier des Marronniers

Comme tous les ans le petit lotissement des Marronniers se réunit autour d'une bonne table chez l'un ou l'autre des résidents pour un repas convivial ! Cette année, la paëlla de Juan nous a emporté sous le soleil ibérique, un vrai délice !



Quartier de la Torchère

Il y a 3 ans, une poignée d'habitants du quartier de la Torchère a réussi le pari de relancer la fête de quartier. Cela faisait 15 ans qu'elle n'existait plus. Il a suffi d'en reparler pour que tout redémarre !

Cette année, nous étions 72 personnes à participer à cette belle journée ensoleillée, orchestrée par les membres de l'association des « Allumés de la Torchère ».

Notre jeune association a la particularité de réunir les habitants de saint Just et de Montagnat. Elle a pour objectif de créer une dynamique de quartier, d'établir et de renforcer les liens entre voisins... Vu le nombre de participants, le pari semble réussi



Le Presbytère hier et aujourd'hui

Depuis 2016 la commune a engagé une réflexion sur le devenir de l'ancienne cure, bâtiment appelé « Rosepommier ».

Aidée par le CAUE de l'Ain, cette réflexion a principalement porté sur l'utilisation et l'évolution du bâtiment. Les recommandations du CAUE ont visé à renforcer l'identité du lieu, sachant que la commune est très attachée à la préservation de son patrimoine bâti, ainsi que son contexte paysager constitué de petits hameaux.

L'ensemble architectural de Rosepommier est composé du presbytère, du four communal, de l'église, du lavoir et de la fontaine, et de fermes environnantes. C'est donc un site à valeur historique sociétale, lieu de vie et de rencontre.

Ces espaces étaient fédérateurs dans le passé, autour du four pour la cuisson du pain, autour de l'église pour les manifestations culturelles et autour du lavoir pour les lavandières.

Au même titre que la mairie et l'école, cet ensemble constitue un repère essentiel de l'espace communal.

Actuellement, Rosepommier regroupe toujours des lieux de rencontre ; la salle communale et le four sont utilisés lors de manifestations festives, on célèbre toujours des messes à l'église, et le lavoir est devenu un élément du patrimoine. Depuis quelques années un citystade apporte une attractivité et une animation supplémentaire au lieu.



Le 6 avril, l'ensemble « Rosepommier » a été inauguré par Jean Pichet, maire de la commune et les représentants de la Région, du Département et de l'Intercommunalité qui, avec l'état, ont participé au financement de ce projet. Les habitants ont pu découvrir notamment la nouvelle salle communale prévue pour 60 personnes, un nouveau lieu convivial qui semble les ravir...



Les attentes de la commune lors de la transformation du site étaient les suivantes :

- Offrir une deuxième salle communale aux habitants, afin de compléter la salle d'animation très utilisée, mais avec une capacité inférieure pour un accueil plus limité
- Revoir le stationnement (environ 40 places), tout en permettant un usage mixte pour un terrain de boules.
- Simplifier la circulation
- Réorganiser l'espace vert, avec l'ajout de jeux pour enfant et en redonnant de l'unité avec le citystade
- Rénover le mur du cimetière et assurer au site un aspect cohérent

L'administration communale au fil du temps, une histoire de Maires.

L'administration communale d'aujourd'hui est relativement jeune par rapport à l'échelle du temps, elle n'a que 230 ans et elle a beaucoup évolué au cours de son 1er siècle d'existence.

L'actuel Maire de la commune Jean PICHET est le 22ème maire de Saint Just, c'est dire que certains maires ont effectués plusieurs mandats, le record de durée des mandats est détenu par Françoise CONVERT (1983-2008) soit 25 ans. Son dauphin est Eugène RENOUD (1947- 1971) 24 ans et le 3ème n'est autre que le 1er maire de Saint Just : Vincent RANCHE (1791-1815) soit 22 ans compte tenu d'une interruption de mandat de deux ans, en 1813 – 1814.

L'administration villageoise sous l'ancien régime (avant 1789) :

L'identité communale n'existe pas encore, la référence est la paroisse : composé d'une église, des habitations et terres agricoles s'y rattachant. Il y a alors à peu près 60000 paroisses en France au lieu des 36000 communes d'aujourd'hui. Qu'en estil pour Saint Just, le territoire est une annexe de la paroisse de JASSERON, le village n'a donc aucune autonomie, de plus Jasseron est sous l'égide de l'abbaye de Saint Claude, où l'abbé de St Claude exerce ses pouvoirs de haute et basse Justice y prélève ses impôts et gère l'état civil de la population. Par ailleurs la paroisse dépend également du pouvoir royal via l'intendant général de la province (pour nous le parlement de Bourgogne basé à DIJON) qui délègue sa mission d'administration au canton de BOURG en Bresse. C'est ainsi que pour se coordonner entre ces deux pouvoirs, fin 1743 le 30 novembre, l'abbaye de St Claude nomme comme procureur et juge civil de Saint Just un jeune avocat en cours de Bresse Thomas RIBOUD, père du célèbre Thomas RIBOUD (1755-1835) député de l'Ain et magistrat.

Avant 1789, l'administration de la France était très compliquée. Avec le rattachement des provinces au domaine royal, les rois ont créé des circonscriptions administratives, financières et judiciaires pour encadrer la population. Quelquefois les administrations royales se superposaient aux administrations locales sans les supprimer. Les circonscriptions de justice, celles de finances ou celles d'autres domaines administratifs avaient des limites différentes. Pour s'en sortir les Français faisaient appel à un personnel juridique spécialisé qui en tiraient des revenus. Dans les cahiers de doléances, les Français demandaient la simplification et l'uniformisation de la carte administrative du royaume.

Le personnel administratif était propriétaire de son métier (il avait acheté au roi, le droit d'exercer une fonction de l'État et d'en percevoir les revenus, en grande partie prélevés directement sur la population soumise à l'action du fonctionnaire). Cette situation était intolérable pour beaucoup de Français, puisque la fortune permettait d'occuper une place dans l'État, sans tenir compte de la compétence.

Les intendants, rouages essentiels de l'administration royale, dans les provinces étaient considérés comme des tyrans car ils intervenaient dans presque tous les domaines de la vie des Français. Leur action avait pour but de réduire les libertés locales face au pouvoir absolu, ce qui était en contradiction

avec les particularismes et les privilèges locaux. En 1789, les Français demandent le droit de s'administrer eux-mêmes. Ils réclament également que les fonctions de l'État soient pourvues selon le mérite et la compétence et non plus selon la naissance et la fortune.

La révolution en marche pour une nouvelle administration communale :

Les communes sont créées par la loi du 14 décembre 1789. Mais à l'époque dans les villages, mis à part le curé, les gens ne savaient ni lire ni écrire et bien souvent on n'y parlait pas le français, mais le patois. Il était donc difficile de gérer l'administration de façon autonome, les élus furent donc choisis dans une certaine élite locale.

La commune est administrée par un conseil général, vite appelé conseil municipal. Il est élu pour deux ans et renouvelable par moitié tous les ans. Ses électeurs sont les citoyens payant l'équivalent de dix journées de travail comme impôt direct. Le nombre de conseillers varie en fonction du nombre d'habitants. Le conseil désigne un bureau municipal (ou municipalité) d'environ 3 officiers municipaux. Ce corps municipal siège en permanence. Il sert de tribunal de simple police. Parallèlement les électeurs élisent un maire pour deux ans et rééligible.

Le gouvernement est représenté par un procureur de la commune, lui aussi élu pour deux ans. De plus il représente les contribuables dans les affaires qui les opposent aux administrations. Il est aussi accusateur public devant le tribunal de simple police. Les départements seront quant à eux créés par la loi de 15 février 1790.

Selon Les régimes politiques successifs, Gouvernement révolutionnaire, République ou Empire, les maires seront tantôt élus par le conseil municipal soit nommés par le préfet. C'est le 5 avril 1884 qu'une loi sur l'organisation municipale, qui inspire encore la législation actuelle, est promulguée ; elle établit le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, Elle fixe le mandat à quatre ans. La loi du 10 avril 1929 porte de quatre à six ans la durée du mandat des conseillers municipaux, et donc des maires.

Quelques figures locales qui furent maires de Saint Just :

Vincent RANCHE (1754-1838) : Le premier maire de Saint Just est issu d'une très ancienne famille de vignerons de Ceyzériat Tréconnas. Son grand père Claude RANCHE (1682 – 1731) met un terme à cette lignée de vignerons en devenant maître boulanger à Bourg, l'échoppe est située à la porte de Lyon vers l'actuelle place Joubert. Son activité lui permet de fréquenter la noblesse et la bourgeoisie Burgienne, c'est ainsi qu'il tisse un lien particulier avec la famille Chossat de Montessuy et de Montburon qui sont alors ses voisins, par leur hôtel particulier rue Teynière. Les Chossat sont également propriétaires terriens sur Saint-Just domaine de la Teppe (ferme des cadalles) et propriétaires du château de Monplaisant sur Montagnat. En 1715 Jean Baptiste Basile Chossat de Montessuy et Jacques Chossat écuyer seigneur de Montbron, sont témoins à son mariage. Entre 1727 et 1730, Claude Ranche cède sa boulangerie de Bourg et s'installe comme boulanger et hôtelier à Ceyzériat, mais il décède en février 1731, à l'âge de 49 ans.

Histoire de Maires

Son fils et père de Vincent Ranche, Jean François Ranche (1720 – 1788) sera Maître Taillandier (quincaillier, forgeron et ferronnier en matériels agricoles) Il est installé au faubourg de Lyon, quartier de la Plume à Bourg (actuel Lycée Pardé). De son second mariage en 1747 avec Marie Buffet. Naîtront cinq enfants dont Vincent Ranche, né à bourg en Bresse le 1er octobre 1754.

Marie Buffet décèdera à Saint Just le 31 mai 1778, au domaine de la Teppe, devenue propriété des Ranche par reprise à la famille Chossat de Montessuy (vente ou donation vers 1770 ?). Le 20 juin 1752, Jean François Ranche alors laboureur fermier à Saint Just, en plus de son activité burgienne de maître taillandier, est mentionné dans la délibération des gens de St Just, concernant la demande d'érection de la chapelle de St Just en église, comme procureur spécial des gens de St Just et laboureur du dit lieu. Le 5 juillet 1771 il est signalé comme bourgeois de Saint-Just dans l'acte de baptême de Jean François Burloux fils de Benoît Burloux laboureur à la Chagne, dont il est parrain, la marraine n'est autre que Marie Antoinette Ranche sa fille. Au fil du Temps la famille Ranche obtient sur Saint-Just une respectabilité de notable, il décède le 5 avril 1788 à son domicile de Saint-Just. A cette période ce sont Joseph TRIQUET et François LIVET qui sont syndics (désignation du maire sous l'ancien régime) de la paroisse de Saint Just.

Vincent Ranche a alors 34 ans, il se trouve alors pleinement impliqué dans les affaires communales et ce sont certainement ces dernières qui vont lui servir de tremplin pour devenir le premier élu de la commune. D'autre part dans les actes il est maintenant fréquemment cité comme marchand bourgeois à Saint-Just, ce qui lui donne un véritable statut de notable au village. Reconnu à la fois par la population et les grands propriétaires burgiens de cette période pré révolutionnaire.

Puis **le 17 mars 1789**, il prend en charge la tenue de l'assemblée générale des habitants de Saint-Just, 37 personnes sont réunies dans l'église pour la rédaction d'un cahier de doléances devant le notaire maître Humbert, en vue de la tenue des états généraux décidée par le roi Louis XVI. A cette occasion il est nommé député, pour présenter les doléances de Saint-Just au baillage de Bourg.

28 Février 1790 : Election du maire et officiers municipaux. Sont réunis en la maison presbytérale (Actuel presbytère de Rosepommier) Tous les citoyens de Saint Just qui ont recueillis le plus grand nombre de voix dans un précédent scrutin, ces derniers sont déclarés notables et ont accepté.

« Toutes les nominations faites, nous avons donné acte aux comparants de leur comparution et défaut contre les non comparants »

Mr BILLON président (curé vicaire de Saint Just de 1784 à 1790) demande alors à continuer cette assemblée, le dimanche 7 mars 1790 sur les 10 heures 30 du matin, avec messieurs les officiers municipaux, Mr Vincent Ranche maire, Mrs les notables nommés et en présence de tous les habitants pour procéder à l'installation et prestation de serment de Mrs les officiers municipaux.

7 mars 1790 : ce jour d'huy, l'assemblée des citoyens actifs de la communauté de Saint Just étant formée dans la maison presbytérale à l'indication de Mr le président du 28 février, il a annoncé à la commune que le sieur Vincent Ranche était Maire, que les sieurs Claude Joseph Joly et Claude Chevillard

étaient les deux membres du corps municipal, le procureur était Augustin Poncet et que les sieurs Joseph Pithioud, Joseph Cretin étaient agents. Denis Diot, Denis Guillot, Denis Montbarbon et François Verru avaient été élus notables (Voici l'embryon de notre conseil municipal actuel, formé selon la décision de la toute jeune assemblée nationale qui fixe la composition de l'administration des communes. Il n'y a plus de syndics, mais un corps municipal comprenant un maire, des officiers municipaux, des notables constituant le conseil général et un procureur.

Dès 1791, les prérogatives du nouveau maire et de son conseil vont être de mettre en place la garde nationale du village, d'établir un premier classement de la voirie communale et de son entretien et fin 1791 on demande au maire d'établir une liste des contributions foncières et mobilières de la commune. Le 6 janvier 1793, c'est mise en place des registres d'état civil, qui prennent la succession des registres paroissiaux.

Vincent Ranche Agent National :

Sous la pression des événements, la Convention, par la loi du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) supprima la fonction de procureur et de maire qu'elle remplaça par celle d'agent national, fonction placée sous la dépendance directe du gouvernement. Vincent Ranche fut nommé agent national de St Just. Devenu l'un des « bras qui meuvent le levier de la Révolution », ses pouvoirs augmentèrent : il pouvait désormais décerner des mandats d'arrêt, faire poser et lever les scellés, faire mettre en liberté. Il demeura agent national jusqu'au 28 germinal an II (17 avril 1795) date à laquelle cette fonction fut supprimée.

16 novembre 1795, Election municipale :

La convention nationale vient de céder le pas au directoire, qui semble assouplir les choses, avec lui s'éloigne le spectre de la révolution extrémiste, car les officiers municipaux sont à nouveau élus, mais en nombre très restreints (1 agent municipal et un adjoint). Le 25 brumaire an IV de la république, nous citoyens de la commune de St Just assemblés au lieu ordinaire pour élire un agent municipal et son adjoint en conformité de l'article 36 de la loi du 19 vendémiaire relatif à l'organisation des autorités administratives et judiciaires.

Il a été élu par la voie du scrutin : le citoyen Vincent Ranche comme agent municipal et Louis Gay comme adjoint ;

Vincent Ranche abandonne donc ses fonctions d'agent national, ce poste ayant été supprimé par une loi d'avril 1795, et retrouve son statut de maire. Il le restera jusqu'en 1799, moment où il laisse sa place à Pierre Joly. En 1803 il sera à nouveau réélu maire de Saint Just, puis en novembre 1815, il quitte cette fois définitivement sa fonction de maire, Vincent Ranche laisse son mandat de maire à François Xavier Tournay, après 22 ans d'exercice dans la fonction. Il enregistre son dernier acte d'état civil comme maire le 25 juin 1815, il s'agit de l'acte de naissance de Pierrette Cretin.

Il restera conseiller municipal jusqu'en 1830, il se retire alors des affaires, il décède à Saint Just le 24 juillet 1833 à l'âge de 79 ans

Autre édile remarquable : Jean Charles Bénigne VARENNES de FENILLE (1780 – 1848)

Les VARENNES de FENILLE, riches bourgeois de 17ème siècle seront anoblis par le roi Louis XV vers 1738, ils sont originaires de Semur en Auxois, Bourgogne. Le père Philibert

Charles Marie Varennes de Fenille s'installe à Bourg en 1759 où il devient un important personnage en tant que membre de l'académie royale des sciences et par ses traités en agriculture. Arrêté comme contre révolutionnaire sur délation abusive, il est emprisonné le 12 octobre 1793 au fort de St Pierre Châtel, conduit à Lyon pour son jugement par le tribunal révolutionnaire le 13 février 1794, il est guillotiné dès le lendemain en place publique. Jean Charles Bénigne a alors 13 ans, très fusionnel avec son père et abandonné par sa mère qui a fui en Hollande avec sa fille pour échapper aux foudres révolutionnaires, notre orphelin est recueilli par son professeur Mr Salles et Mme Grillet qui vont faire son éducation, féru de mathématiques et de dessin il entre à l'école polytechnique en 1797, il y devient chef de brigade et il est incorporé dans la section des ponts et chaussées en 1801. En 1815 il adhère au retour des borbons et il est élu la même année député de l'Ain. En 1816 il devient secrétaire général de la préfecture de l'Ain.

En août 1826 il fait l'acquisition du domaine de la Torchère, appartenant depuis près d'un siècle à la Famille Chambre de riches bourgeois burgiens. Il va transformer le domaine en résidence bourgeoise et se servir des terres du domaine pour ses expériences en agriculture, puis en retraite en 1827 il se retire en son domaine de la Torchère, il y retrouve un ancien camarade d'école en la personne du général Claude Ambroise PICQUET propriétaire du château de St Just. Notre homme met alors son expérience au service de la commune, il est élu maire de St Just le 15 janvier 1832. Il participe à la mise en place d'une structure scolaire avec Montagnat, mais ceci n'est pas perçu comme vital par la population, il s'engage aussi dans la restructuration de l'église laissée à l'abandon

depuis la révolution. En 1835 il entreprend l'élargissement des chemins de St Just et une plantation de platanes à la Chagne.

Mais lors de la séance du conseil municipal du 10 mai 1837, Jean Charles Bénigne de VARENNE indique qu'il veut profiter du renouvellement triennal pour démissionner. Agé de 57 ans, il est souvent malade, les crises de goutte se succèdent et le handicape au point qu'il souhaite se retirer. Les conseils municipaux ne se tiendront plus désormais chez lui, au domaine de la Torchère mais dans une salle du presbytère. Jean Charles Bénigne s'éteint dans ses appartements de Bourg le 6 janvier 1848 à l'âge de 68 ans.

En 1848, le 2 juillet, Henri Laurent Ernest Varennes de Fenille, fils du précédent est élu maire de Saint Just à 29 ans, il succède ainsi à son père 6 mois après le décès de ce dernier et qui avait abandonné cette charge onze ans plus tôt, il sera maire de Saint Just durant huit ans, jusqu'au 21 septembre 1856. Il décède à Saint Just le 28 octobre 1879 à l'âge de 60 ans.

Autres maires de Saint Just :

Charles et Henri **ALBANEL** (père et fils), propriétaires du château de Saint Just après les PICQUET. Août 1865 à janvier 1878 soit 12 ans pour le premier et juin 1889 à mai 1899 pour le second soit environ 10 ans

La famille **PERDRIX** : Jean Marie (1878 à 1889), Eugène (1899 à 1912)

La famille **RENOUD** : Célestin (1925 au 3 septembre 1944), 19 ans, il fut tué dans le bombardement de St Just par l'armée américaine. Eugène (1947 à 1971) 24 ans, Michel (1971 à 1983) 12 ans.



Impositions foncières 1791



Jean Charles Bénigne VARNENNES de FENILLE

Extrait en détail d'une propriété dite La Torchère.
Le lundi 27 mars 1826, il sera procédé au bureau de la Torchère, commune de Saint-Just, par le ministère de M. Bon, notaire à Bourg, à la vente en détail ou par lot, de deux domaines situés sur les communes de Saint-Just, Ceyrier et Montagnat, composés d'une maison bourgeoise et d'un vaste clos contigu, de bâtiments d'exploitation, cours, jardins, haies plantées de 150 pieds d'arbres fruitiers tous en rapport, vignes hautes, prés, terres, bois, pâturages et dépendances.
Cette vente sera continuée à Bourg, en l'étude de M. Bon, notaire, tous les dimanches et mercredis de chaque semaine.
S'adresser pour les renseignements et pour traiter tous les autres jours, à Bourg, à MM. Chénier-Germain, Victor Piquet, géomètre, ou à M. Bon, notaire.
On donnera les plus grandes facilités pour les paiements.

Vente de la Torchère



Domaine Ranche - les Teppes

Les élections municipales

**Les dimanches 15 et 22 mars 2020,
les électeurs voteront pour élire un nouveau conseil municipal.**

Qui vote ?

Il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune avant le 7 février 2020. Tous les habitants de Saint Just, les contribuables soumis à une taxe locale depuis 5 ans, âgés de 18 ans au 14 mars 2020, de nationalité française ou ressortissants d'un pays européen appartenant à la CEE, peuvent s'inscrire sur la liste électorale, L'inscription électorale est une démarche personnelle à effectuer en mairie ou sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr>

Vous avez 18 ans ou vous venez d'aménager à Saint Just, vérifiez votre inscription.



Qui peut être candidat ?

Toutes les personnes inscrites sur la liste électorale ou contribuable ou domiciliée sur la commune de Saint Just au 01 janvier 2019 et âgée de 18 ans la veille du scrutin.

Les candidats devront se déclarer en Préfecture au plus tard le 27 février 2020. Saint Just comptant moins de 1 000 habitants, les candidats peuvent se déclarer par liste complète (15 noms) ou incomplète (au moins 2 noms) ou individuellement. Tous seront informés des modalités de la campagne électorale, entièrement à leur charge.

Le scrutin :

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les électeurs peuvent modifier les listes, rayer et/ou rajouter des noms de candidats déclarés, affichés en mairie, Seuls les 15 premiers noms de chaque bulletin de vote, seront comptabilisés.

Le scrutin se déroule sur deux tours. Le 15 mars, il faut obtenir la majorité absolue (la moitié des voix plus une) pour être élu. Le 22 mars, les candidats ayant obtenus le plus de voix seront élus, pour constituer, ou compléter le Conseil Municipal, pour une durée de six ans.

Le Conseil Municipal

Le vendredi suivant l'élection au complet du Conseil Municipal, celui-ci se réunit pour élire, en son sein, le maire et les adjoints. Ensuite, seront nommés les représentants de la commune à l'intercommunalité, aux syndicats intercommunaux, Des commissions et comités seront constitués pour traiter des affaires communales spécifiques.

Le Conseil Municipal se réunit environ une fois par mois en séance publique, pour prendre les décisions concernant: la voirie, l'urbanisme, l'école maternelle et primaire ainsi que la cantine et la garderie périscolaire, le personnel communal, la gestion des bâtiments et des biens communaux... Une fois par an, il vote le budget, fixe le taux des impôts communaux.

Le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal en qualité de représentant de la commune. Il est également représentant de l'Etat pour l'organisation des élections et la rédaction des actes d'état-civil, la célébration des mariages, et en exerçant des pouvoirs de police pour assurer la sécurité des citoyens.

ADMINISTRATION

Mairie

474 Route de Ceyzériat - 01250 St Just
Tél. 04.74.22.31.30 - FAX: 04.74.45.27.16

Francine BOURGEOIS et Corinne ANDRE

Courriel : mairie@saintjust01.fr

Site internet : <http://www.saintjust01.fr>

Horaires d'ouverture au public :

- * Lundi : 15h - 18h,
- * Mercredi : 14h - 16h,
- * Jeudi : 15h - 17h,
- * Samedi : 9h - 11h

Entretien avec les élus sur rendez-vous

PACS : depuis le 1^{er} novembre 2017 ils ne s'enregistrent en Mairie ou chez un notaire.

Cartes Nationales d'Identité et passeports : demandes auprès des mairies de Bourg-en-Bresse, Péronnas ou Viriat ou sur Internet services-publics.fr.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Vie de Bourg en Bresse (CA3B).

3 avenue Arsène d'Arsonval - 01008 Bourg-en-Bresse
Tél. 04.74.24.75.15 - FAX : 04.74.24.75.13

Animaux errants : prévenir la Mairie qui missionnera la fourrière.

POLE MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE LEO LAGRANGE

Inscriptions : Place du 19 mars 1962 - 01250 Ceyzériat
Tél. 04.37.62.17.50

Antenne St Just : Chemin de l'école - 01250 Saint-Just
Tél. 04.74.23.55.97

Horaires crèches (Ceyzériat et Saint Just) :
du lundi au vendredi, de 7h15 à 18h45

ECOLE COMMUNALE FRANCOISE CONVERT

309 Chemin de l'Ecole - 01250 St Just
Directrice : Edith CHABAL - Tél. 04.74.22.38.73

Horaires de l'école :

- de 9h00 à 12h et de 14h00 à 16h15
les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- de 9h00 à 12h00, le mercredi.

Ouverture 10 minutes avant.

Services périscolaires : réservations sur internet
<https://www.logicielcantine.fr/stjust01250/>

Garderie et TAP (Activités périscolaires) :

- Matin, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi,
- 7h30 - 8h50 : garderie
- Soir lundi, mardi, jeudi
- 16h15 - 17h15 : TAP, garderie ou étude surveillée
- 17h15 - 18h15 : garderie

- Vendredi garderie 16h15 - 18h00
- Mercredi garderie 12h00 - 12h30

Tarif : - 1 € la séance réservée
- 2 € la séance non réservée.

Cantine scolaire :

- 2 services (maternelles puis primaires) avec un menu unique. Pause méridienne de 12h à 14h.

- **Tarif :** - 4,00 € le repas réservé;
- 6,00 € le repas non réservé.

SERVICES DE COLLECTE infodechets@ca3b.fr

Les bacs doivent être sortis la veille au soir

« Bacs gris » : ordures ménagères

Ramassage le lundi

« Bacs jaunes » : collecte sélective, tous les déchets à trier en vrac.

Ramassage le vendredi des semaines paires
selon calendrier fourni.

LOCATION SALLES COMMUNALES

- Associations de Saint-Just :

50 € à la première utilisation d'une des deux salles.

- Particuliers :

- Salle de Rosepommier,
200€ le week-end, 100€ un jour de semaine.
- Salle d'animation :
400€ le week-end, 200€ un jour de semaine.

Les associations peuvent louer le podium, la vaisselle, la sono et le four communal. Se renseigner à la Mairie.
Les demandes particulières seront étudiées par le Conseil Municipal.

MATERIEL

5 tables et 30 chaises à disposition des particuliers et des associations au tarif de location de 3 € la table et 0,50 € la chaise.

Tarif des concessions au Cimetière :

- Emplacement (2m²); 30 ans : 70 € / 50 ans : 130 €
- Columbarium (la case); 15 ans : 450 € / 30 ans : 650 €
- Cav'urne : 15 ans : 250 € / 30 ans : 500 €

SECURITE / MEDICAL

Gendarmerie nationale :

La commune de Saint-Just est rattachée à la Gendarmerie « Brigade territoriale de Ceyzériat » 340 av du Revermont 01250 Ceyzériat - Tél. 04.74.30.00.10

Il est demandé d'utiliser le **17** uniquement pour les cas d'urgence. Pour les cas d'urgence (cambriolages, violences, disparitions), les victimes sont accueillies en dehors des heures ouvrables.

Renseignements Utiles

ENGIE. Sécurité dépannage : tél. 09 72 67 50 01

ENEDIS. Sécurité dépannage : tél. 09 73 72 25 01

EAU - ASSAINISSEMENT : tél. 04 74 24 49 49



Amélioration énergétique du logement ou cap énergie :

www.moncapenergie.fr - tél. 04 74 45 16 49



Fibre optique, testez votre éligibilité :

www.reso-liain.fr

PRESSE

Correspondant local :

* Le Progrès : Robert MAS

Tél. 06.95.07.89.56 E-mail : mas.robert@9online.fr

SANTE

Cabinet kinésithérapie et ostéopathie :

- Laurent DUCHAS : masseur-kinésithérapeute, ostéopathe.

- Jérôme IBAL : masseur-kinésithérapeute, ostéopathe.

- Sarah BELGACEM : masseur-kinésithérapeute.

- Philippe COLLOMB : masseur-kinésithérapeute.

8, place du Centre - tél. 04.74.23.57.60

Cabinet infirmier :

Muriel GAUDILLAT et Magali THURET sur RDV 7 jours/7

8 Place du Centre 01250 St Just

Tél. 06.63.49.92.87

Hôpital FLEYRIAT :

900 Rte de Paris 01012 Bourg - tél. 04.74.45.46.47

BIBLIOTHEQUE

6 Place du Centre 01250 St Just - tél. 09.72.56.84.24

Mail : mabib-saint-just@k-net.fr

Site : <http://mabib.fr/st-just-ain>

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 16h - 18h - Samedi 10h- 12h

CULTE

Groupeement Paroissial de Ceyzériat-Certines-Journans-Montagnat-Saint-Just-Tossiat

Contact : tél. 04 74 51 61 52

Cure de Tossiat, 52 place de l'Eglise

le prêtre : Père Antoine Desarbre

Mail : antoine.desarbre@gmail.com

* **Les messes :**

- voir panneau affichage des Eglises

- messe au Villa Joie à 17h15 tous les vendredis.

- site de la paroisse : <https://www-paroisse-valierereysouze.fr>

* **Catéchisme :** Françoise PICOLET - tél. 04.74.45.17.17



A.D.A.P.A.

L'aide à domicile pour tous

Contacter la responsable de notre secteur, elle vous fixera un rendez vous ou se déplacera à votre domicile afin de vous proposer les réponses adaptées à vos besoins.

4 rue Tony Ferret - 01000 Bourg en Bresse.

Tél. 04.74.45.59.65



A.D.M.R.

Association du Service à Domicile

588 chemin de la Charbonnière 01250 Ceyzériat

Accueil du lundi au vendredi, le matin de 9h00 à 12h30,

l'après-midi de 13h30 à 17h00 - tél 04.74.25.04.38

* Aide à domicile et services et garde à domicile, aide à la famille, aide aux aidants.

* Livraison de repas froids à domicile, ménage et tous travaux domestiques courants.

Micro-crèche à horaires élargies : tél 04.74.51.70.73

Service de soins infirmiers à domicile - tél 04.74.25.05.78

A.I.D.S



Association Intermédiaire Domicile Services

Association créée en 1987 par le réseau

ADMR. Elle peut mettre à la disposition de vos concitoyens des salariés pour leurs besoins de

personnel (services à domicile).tél 06.33.04.66.63



C.A.F.

Caisse d'Allocations Familiales

tél 0 810 25 01 10 - Internet : www.caf.fr



E.F.S.

Etablissement Français du Sang

Hôpital Fleyriat, dons de sang, de plasma

ou de plaquettes :

www.dondusang.net - tél 04.74.51.70.73

et n° Vert : 0 800 109 900



France ADOT 01

Don d'organe

Maison de la vie associative

2 bd Irène Joliot Curie - BOURG

franceadot01@yahoo.fr

Le don, chacun doit y penser vraiment et en parler autour de soi. La greffe de moelle osseuse: un espoir de guérison pour des milliers de malades.

Centre Départemental de la Solidarité (CDS)

Pour vous informer sur les assistantes maternelles du département, ou les services spécifiques d'aide aux personnes en difficultés, personnes âgées ...

57 Avenue Amédée Mercier Bourg-en-Bresse - tél. 30 01

Afin de prendre en compte la Protection des Données Personnelles,
ne sont édités dans ce bulletin que les actes dont la publication a été autorisée

Naissances

5 NAISSANCES dont

Enzo, Stéphane MARIEN le 18 août 2019

Fils de Geoffroy Dominique Régis MARIEN et de Claire DUVERMY

Lina IZARI le 24 juillet 2019

Fille de Nabil IZARI et de Aurélie D'AGOSTINO



Mariages

6 MARIAGES dont

POULET Patrice et DEBIAS Marie Laure

Le 16 février 2019

IZARI Nabil et D'AGOSTINO Aurélie

Le 16 février 2019

RAVAZ Laurent Nathan et JEANNOT Marine Anais Danielle

Le 15 juin 2019

RUVER Justin Philippe Marc et FLAMAND Bénédicte Charlotte

Le 23 août 2019

NOUREDDINE Yanis et JOSSERAND Alice

Le 21 septembre 2019



*POULET Patrice
et DEBIAS Marie Laure*



*RAVAZ Laurent
et JEANNOT Marine*

Décès

10 DECES dont

MUSY Andrée Thérèse le 26 décembre 2018

COTTEY Maurice Jean Marie Petrus le 23 avril 2019

RENOUD Michel Daniel le 6 juin 2019

PERRIN Christian Léopold le 29 juin 2019

MERLE Léon le 22 septembre 2019

RUSSO Gerard le 23 septembre 2019



Maurice COTTEY (1938-2019) Maurice COTTEY fut ravi à l'affection des siens le 29/04/19 à l'âge de 81 ans, il avait contracté une grave maladie du sang. Maurice avait exercé le métier de bottier orthopédiste et avait été reçu Compagnon du devoir du Tour de France en 1963. Plus tard, il changea de métier et entreprit à LYON des études pour être infirmier en psychiatrie. A son arrivée à ST JUST, il s'est investi dans la vie communale avec 2 mandats au Conseil municipal, il cultivait un grand jardin et à ses moments perdus il écrivait des poésies. A la retraite, il se lance dans la rédaction d'un livre sur la commune de ST JUST. Cela lui a pris 5 ans avec des recherches à la mairie et aux archives de BOURG et de LONS LE SAUNIER. Il a participé à l'inventaire des objets d'art sacré de la paroisse et rédigé les descriptifs des tableaux et des statues de l'église. Pendant longtemps, il assura la fonction de secrétaire au

Club des Retraités où il était membre du Conseil d'Administration. Comme ancien combattant de la guerre d'Algérie, Maurice COTTEY participait à toutes les cérémonies du 11/11 et du 8/05. Il y procédait à l'appel des soldats morts pour la France.



Michel RENOUD

Michel Renoud est né et a vécu à Saint-Just toute sa vie. Très attaché à son village et à ses habitants, il s'est investi dans plusieurs associations, notamment la paroisse ou le Club des Retraités. Aimant partager des moments de convivialité, il participait volontiers aux activités proposées par les associations de Saint-Just ainsi qu'aux évènements de la commune. Elu maire pendant deux mandats, il a contribué avec le conseil municipal au développement du village. Il nous a quittés en juin dernier mais reste présent dans nos cœurs.



Bulletin municipal réalisé par la Commission
Communication de St Just
Crédit photo Robert Mas - Le Progrès.
Retrouvez-nous sur : www.saintjust01.fr